

Non classifié

ECO/WKP(2018)1

Organisation de Coopération et de Développement Économiques
Organisation for Economic Co-operation and Development

02-Jan-2018

Français - Or. Anglais

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

ECO/WKP(2018)1
Non classifié

FRANCE: AMÉLIORER LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET LE BIEN-ÊTRE DES HABITANTS DES QUARTIERS DÉFAVORISÉS

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES DOCUMENTS DE TRAVAIL No. 1454

Par Nicola Brandt

Les documents de l'OCDE ne doivent pas être présentés comme exprimant les vues officielles de l'OCDE ou de ses pays membres. Les opinions exprimées et les arguments employés sont ceux des auteur(s).

Accord pour publication donné par Álvaro Pereira, Directeur, Branche des études nationales, Département des Affaires économiques.

Les Documents de travail du Département des Affaires économiques sont disponibles à www.oecd.org/eco/workingpapers.

JT03425116

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Français - Or. Anglais

Les documents de travail de l'OCDE ne doivent pas être présentés comme exprimant les vues officielles de l'OCDE ou de ses pays membres. Les opinions exprimées et les arguments employés sont ceux des auteurs.

Les documents de travail exposent des résultats préliminaires ou des travaux de recherche en cours menés par l'auteur/les auteurs et sont publiés pour stimuler le débat sur un large éventail de questions sur lesquelles l'OCDE travaille.

Les commentaires sur les documents de travail sont les bienvenus et peuvent être adressés au Département des Affaires économiques, OCDE, 2 rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France ou à l'adresse mél. suivante : eco.contact@oecd.org.

Les Documents de travail du Département des Affaires économiques sont disponibles à www.oecd.org/eco/workingpapers.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

© OCDE (2018)

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org.

ABSTRACT/RÉSUMÉ

France: Améliorer les perspectives économiques et le bien-être des habitants des quartiers défavorisés

Grâce à un système de protection sociale très développé, le taux de pauvreté moyen est peu élevé en France. Toutefois, comme dans d'autres pays, la pauvreté est fortement concentrée dans certains quartiers. Leurs habitants sont confrontés à de nombreux handicaps sur le plan social : chômage et inactivité élevés, forte proportion d'élèves en difficulté, logements et infrastructures urbaines en mauvais état, et pénurie d'entreprises, de services et d'agréments. L'État cible un large éventail de politiques sur ces quartiers afin d'améliorer les résultats scolaires, l'emploi et l'activité économique. Les politiques de rénovation urbaine et du logement social ont un objectif explicite de promotion de la mixité sociale, souvent considérée comme un instrument de lutte contre les ghettos. Les investissements ciblés dans les infrastructures de transport et de logement ainsi que dans l'éducation et la formation jouent un rôle déterminant dans l'amélioration des perspectives économiques et du bien-être des habitants des quartiers défavorisés. À l'inverse, les zones franches urbaines (ZFU) offrant des allègements d'impôts aux entreprises qui s'y installent obtiennent des résultats en demi-teinte. La mixité sociale est difficile à mettre en œuvre et il est loin d'être évident qu'elle permette, à elle seule, d'améliorer les conditions de vie des populations pauvres. Il est aussi crucial d'améliorer la coordination entre les politiques sociale, de la ville et de la justice, en privilégiant les peines alternatives et l'accompagnement des anciens détenus dans leur réinsertion afin de briser le cercle vicieux du handicap social et de la criminalité.

Ce Document de travail se rapporte à l'*Étude économique de l'OCDE de la France 2017*

(<http://www.oecd.org/fr/economie/etude-economique-france.htm>)

Classification JEL : I24; I28; I38; J78; R31; R40

Mots clefs : France, pauvreté, quartiers défavorisés, politique d'éducation et de formation, investissement dans l'infrastructure, distance à l'emploi, discrimination sur le marché de travail, rénovation urbaine, logement social

France: Promoting economic opportunities and well-being in poor neighbourhoods

Thanks to a highly developed welfare state, poverty is moderate on average in France, but – as in other countries – highly concentrated in some neighbourhoods. Their residents face many social disadvantages, including high unemployment and inactivity, schools with many struggling children, often run-down housing and urban infrastructure, and a lack of local enterprises, services and amenities. The government focuses a wide array of policies on these areas to promote better schooling outcomes, employment and local economic activity. Urban renewal and public housing policies aim explicitly at promoting social mixing, often presented as an anti-ghetto policy. Evidence suggests that targeted investment in transport and housing infrastructure as well as education and training could go a long way to improving economic opportunities and well-being in poor areas. In contrast, special economic zones with tax breaks to attract business to these areas have a mixed track record at best. Greater social mixing is difficult to engineer, and it is far from clear if this by itself would improve the lives of the poor. There is a need to better link urban, social and judicial policies favouring alternative sentencing and support for offenders to integrate into society to avoid vicious circles of social disadvantage and crime.

This Working Paper relates to the *2017 OECD Economic Survey of France*

(www.oecd.org/eco/surveys/economic-survey-france.htm).

JEL classification: I24; I28; I38; J78; R31; R40

Keywords: France, poverty, poor neighbourhoods, education and training policies, infrastructure investment, spatial mismatch, discrimination on the labour market, urban renovation, social housing

TABLE DES MATIÈRES

Les quartiers défavorisés en France	7
Effets de quartier et implications pour l'action publique	8
Promouvoir l'activité économique dans les quartiers défavorisés	12
Les allègements fiscaux ciblés à l'échelon local n'ont eu qu'un effet limité sur les offres d'emploi	12
La réglementation des marchés de produits influe sur l'activité économique et l'emploi dans les quartiers défavorisés	13
Promouvoir l'emploi dans les quartiers défavorisés	13
L'État doit investir pour assurer l'accès aux emplois et aux services publics	13
La formation doit être adaptée aux besoins des travailleurs peu qualifiés	14
Les services publics doivent répondre aux besoins spécifiques des citoyens qui résident dans les quartiers défavorisés	17
Le coût du travail pour les bas salaires influe sur les perspectives d'emploi dans les quartiers défavorisés	18
Renforcer les compétences des enfants dans les quartiers défavorisés	19
Les politiques du logement et de la rénovation urbaine au service de l'amélioration des conditions de vie	26
Améliorer l'accès des populations défavorisées à des logements de meilleure qualité	26
Politiques en faveur de la mixité sociale	30
La rénovation urbaine au service de l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers défavorisés	32
Prisons	33
REFERENCES	36

Tableau

1. Résultats scolaires dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville	9
--	---

Figures

1. Pauvreté et problèmes sociaux en France	6
2. Concentration des catégories de revenus dans les quartiers des zones métropolitaines de l'OCDE	8
3. Structure de la population et chômage dans les quartiers pauvres, 2014	9
4. Les habitants des quartiers défavorisés font état de plus de problèmes qu'ailleurs	10
5. Les résultats des adultes aux épreuves d'aptitude sont relativement mauvais, surtout pour les immigrés	15
6. Taux de fréquentation des structures d'accueil des jeunes enfants, 2014	17
7. Le salaire minimum est élevé, 2015	18
8. Malgré les réductions récentes des coûts de main-d'œuvre, la part d'emploi dans les secteurs des services à bas salaire est relativement modeste	19
9. Les enseignants se sentent insuffisamment préparés sur le plan pédagogique, et ont difficilement accès à la formation continue	20
10. Les enseignants consacrent très peu de temps au travail en équipe	21
11. Le co-enseignement n'est pas suffisamment développé, de même que l'adaptation des pratiques pédagogiques aux capacités d'apprentissage	22
12. Le taux de redoublement est élevé	25

13.	La ségrégation scolaire est significative, et les résultats dans les établissements défavorisés sont faibles ²⁶	
14.	Logement social et dépenses des ménages consacrées au logement dans les pays de l'OCDE	27
15.	Statut d'occupation du logement selon le décile de revenu brut, 2013	28
16.	Sensibilité de l'offre de logements à l'évolution des prix	29
17.	Augmentation de la population carcérale et surpopulation	34
18.	Taux de suicide dans les établissements pénitentiaires, pays de l'UE	34

Encadrés

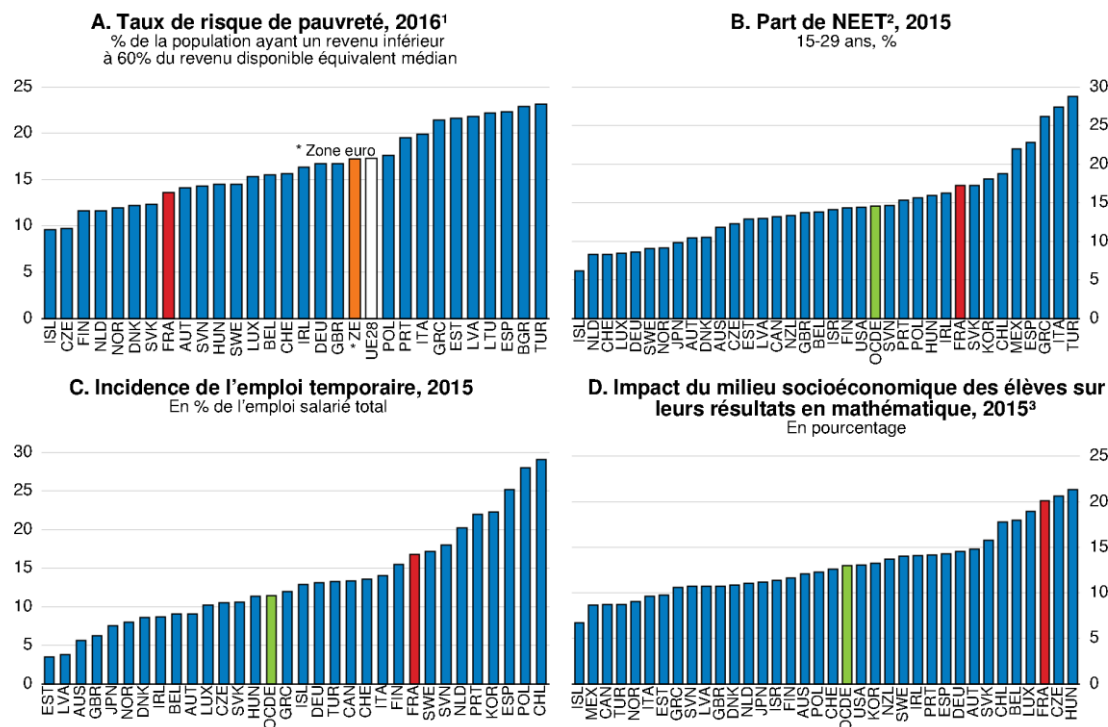
Encadré 1.	L'éducation prioritaire en France	20
Encadré 2.	Le logement social en France	27
	Recommandations en faveur de l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers défavorisés	35

France: Améliorer les perspectives économiques et le bien-être des habitants des quartiers défavorisés

Par Nicola Brandt¹

Le niveau de vie est élevé en France. Le taux de pauvreté moyen est relativement bas, à la faveur d'un système de protection sociale bien développé. Les inégalités restent légèrement en deçà de la moyenne de l'OCDE. Néanmoins, le chômage constitue un problème majeur. Une forte proportion de jeunes sont sans emploi, déscolarisés et ne suivent aucune formation, et ils sont nombreux à ne trouver que des emplois précaires. Les difficultés sur le marché du travail sont liées à l'inégalité des chances dans l'éducation. En fait, les résultats scolaires sont plus étroitement liés au milieu familial que dans presque n'importe quel pays de l'OCDE, ce qui contribue à la transmission des inégalités d'une génération à l'autre (graphique 1).

Graphique 1. Pauvreté et problèmes sociaux en France



1. Ou dernière année disponible ; 2015 pour la France.
2. Jeunes âgés entre 15 et 29 ans déscolarisés et sans emploi.
3. Pourcentage de la variance des scores au PISA en mathématiques expliqué par le milieu socioéconomique d'origine de l'élève, mesuré par l'indice PISA de statut économique, social et culturel.

Source : Eurostat ; OCDE, *Base de données de Regards sur l'éducation 2016* et des Statistiques sur la population active ; OCDE (2016), Résultats de PISA 2015 (Volume I) : L'excellence et l'équité dans l'éducation, PISA, Éditions OCDE, Paris.

1. Nicola Brandt est économiste principale au sein du département des affaires économiques de l'OCDE (courriel: nicola.brandt@oecd.org). L'auteur tient à remercier de nombreux collègues pour leurs commentaires, notamment Peter Jarrett, Antoine Goujard, Pierre Guérin, Álvaro Pereira (tous sont au Département des Affaires économiques de l'OCDE) et Grégoire Garsous (de la Direction des Echanges et de l'Agriculture de l'OCDE). Le rapport a aussi bénéficié des commentaires des experts du gouvernement français. L'auteur tient aussi à remercier Patrizio Sicari pour son aide statistique et son excellente recherche et Claude-Annie Manga-Collard pour l'édition (tous les deux sont au Département des Affaires économiques).

Certains quartiers sont caractérisés par un taux de pauvreté très élevé, dépassant largement 40 %, un chômage très répandu et beaucoup d'élèves avec des problèmes scolaires. Les infrastructures de logement sont souvent de qualité médiocre dans ces quartiers ; nombre d'entre eux sont en outre isolés de leur environnement urbain par divers obstacles physiques, comme des routes à grande circulation ou des lignes ferroviaires ; ils sont mal connectés aux infrastructures de transport, et ils manquent de services et d'agréments. Les relations entre la police et une partie de la jeunesse issue de l'immigration peuvent dans certaines situations être tendues. Pour s'attaquer à ces problèmes, la politique de la ville a pour mission, depuis le début des années 90, d'améliorer les conditions de vie dans ces quartiers. Les politiques de l'éducation, de la sécurité et des entreprises comportent toutes un volet local axé sur ces quartiers, et le gouvernement veut limiter la concentration géographique de la pauvreté et promouvoir la mixité sociale au moyen d'une politique du logement social et d'un vaste programme de rénovation urbaine lancé en 2003.

Cette étude examine les politiques pour améliorer les perspectives économiques et le bien-être dans les quartiers défavorisés en France. La section qui suit présente les conditions de vie dans ces quartiers. Il s'agit ensuite de déterminer si la concentration de la pauvreté dans certaines zones peut, en soi, entraver les perspectives économiques et le bien-être, et d'examiner les implications pour l'action publique. Les sections suivantes traitent des politiques de l'entrepreneuriat, de l'emploi, de l'éducation, du logement social et de la rénovation urbaine qui visent à améliorer la qualité de vie dans les quartiers défavorisés. L'étude se conclut par un examen des politiques menées dans le domaine de la justice.

Les quartiers défavorisés en France

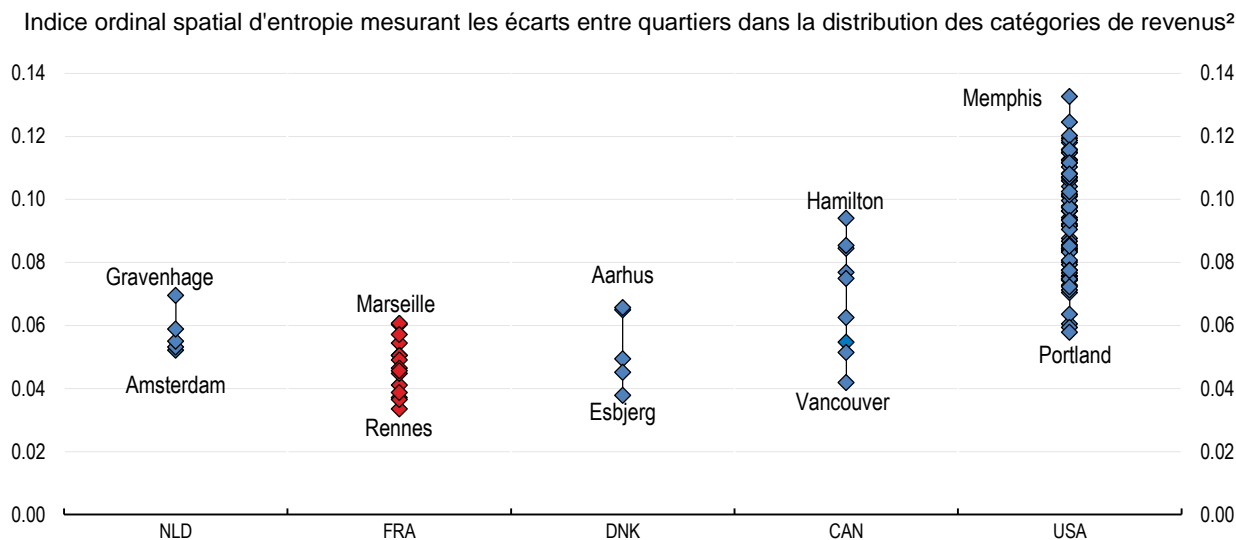
Comme dans d'autres pays, la pauvreté et les problèmes sociaux sont nettement concentrés dans certains quartiers. En France, près de 80 % de la population pauvre vit dans les grandes zones métropolitaines, principalement en centre-ville ou en proche banlieue ; 20 % réside en région parisienne, où se côtoient certains des départements les plus riches du pays et le plus pauvre, à savoir la Seine-Saint-Denis. Si les taux de pauvreté sont élevés en moyenne dans les zones rurales isolées, 5 % seulement de la population pauvre totale y réside (Aerts et al., 2015). Pour cibler plus précisément les zones les plus défavorisées, les pouvoirs publics ont redéfini les quartiers de la politique de la ville en 2014, en retenant pour unique critère le faible niveau du revenu moyen des ménages. Les grandes agglomérations abritent la majorité de ces 1 300 quartiers, dont le taux de pauvreté – correspondant à la proportion d'habitants ayant un revenu moyen inférieur à 60 % du revenu disponible médian – était supérieur à 40 % en moyenne en 2012 (Renaud et al., 2016). Toutefois, moins d'un quart des Français pauvres vivent dans ces quartiers.

La concentration de populations pauvres dans certains quartiers n'est pas un phénomène propre à la France. En effet, la ségrégation spatiale en fonction du revenu est beaucoup plus importante dans les villes nord-américaines, comme le montre un indice qui détermine dans quelle mesure la distribution des catégories de revenus dans chaque quartier diffère de celle constatée à l'échelle de l'ensemble de la ville (graphique 2). Plus la concentration spatiale des catégories de revenus et la ségrégation résidentielle augmentent, plus l'indice est élevé.

Le chômage est élevé dans les quartiers défavorisés, tandis que les revenus de ceux qui travaillent y sont bas. Cela tient en partie à leur structure sociale, étant donné que la population de ces quartiers est plus jeune en moyenne qu'ailleurs et qu'elle est moins qualifiée (graphique 3, parties A et B). La proportion d'immigrés et de ménages monoparentaux – femmes principalement – y est élevée (partie C). Cependant, même lorsque leurs caractéristiques sont comparables à celles des autres, les habitants des quartiers défavorisés sont plus susceptibles d'être au chômage ou d'occuper des emplois précaires avec un niveau de responsabilité et de salaire inférieur (partie D ; ONPV, 2016). En moyenne, leurs revenus médians mensuels sont inférieurs de presque 20 % à ceux des résidents d'autres quartiers, et plus de 20 % de cet écart n'est pas lié à des différences en matière de diplômes, d'âge ou d'expérience. De nombreux résidents

de quartiers défavorisés ont des revenus proches du salaire minimum. Le nombre moyen d'entreprises par habitant y est inférieur de plus de moitié à celui relevé dans d'autres quartiers (ONPV, 2016).

Graphique 2. Concentration des catégories de revenus dans les quartiers des zones métropolitaines de l'OCDE¹



1. Les données portent sur 2014 pour les États-Unis, 2013 pour le Danemark, 2011 pour le Canada et la France, et 2009 pour les Pays-Bas.
2. L'Indice ordinal spatial d'entropie mesure la ségrégation dans les quartiers (en fonction du revenu) en s'appuyant sur la somme des différences entre la part de chaque catégorie de revenus au sein de la population des quartiers et à l'échelle de la ville dans son ensemble. Il est égal à zéro si la part de la catégorie de revenus est la même dans chaque quartier et il augmente à mesure que les différences s'accroissent entre les quartiers. Il est calculé en s'appuyant sur des données relatives à des grilles territoriales, qui sont ensuite comparées à celles qui concernent « l'environnement local », par exemple une zone de 1 000 m² entourant chaque grille.

Source : OCDE (2016), *Making Cities Work for All - Data and Actions for Inclusive Growth*, Editions OCDE, Paris.

De nombreux enfants des quartiers défavorisés ont des problèmes scolaires. En 2014, plus de 20 % avaient redoublé au moins une fois, contre 11 % dans les autres quartiers (Baccaïni et al., 2014). Les élèves qui fréquentent des écoles avec une forte proportion d'enfants de quartiers défavorisés ont beaucoup moins de chances que les autres d'obtenir le diplôme national du brevet (tableau 1) ; l'écart est le même s'agissant du taux de réussite au baccalauréat. Les enfants dans ces écoles sont aussi beaucoup plus susceptibles d'être orientés vers les filières professionnelles, moins valorisées en France que les filières générales et technologiques (tableau 1). Les diplômés de l'enseignement professionnel ont beaucoup moins de chances de trouver un emploi ou de poursuivre des études supérieures (OCDE, 2015a).

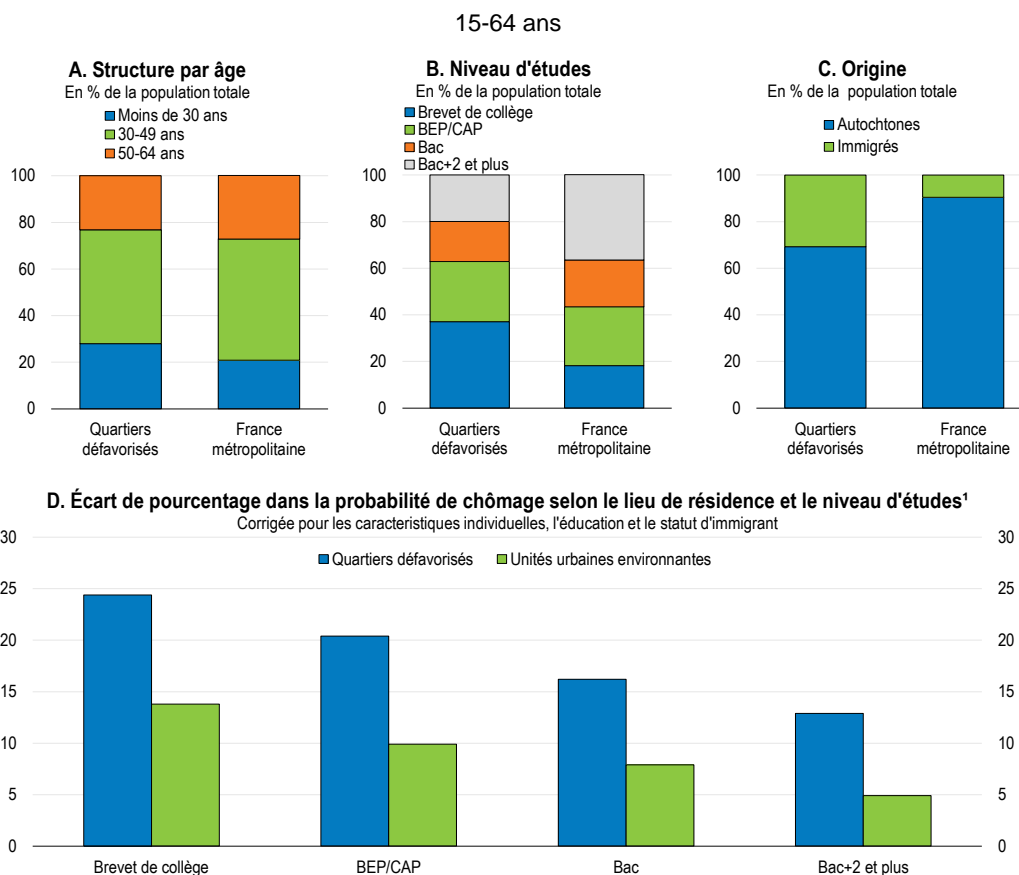
Les résidents des quartiers défavorisés se plaignent de la mauvaise réputation de leur quartier, ainsi que de la criminalité et du bruit (graphique 4). La dégradation de l'environnement y est plus souvent perçue comme problématique qu'ailleurs. S'ils ne font pas état d'une fréquence nettement plus importante des vols, des violences physiques ou des insultes, les résidents de ces quartiers sont presque deux fois plus nombreux à déclarer avoir été témoins de trafic ou de consommation de drogues (OPNV, 2016).

Effets de quartier et implications pour l'action publique

La politique de mixité sociale et des mesures ciblées sur les quartiers défavorisés repose sur l'idée que la concentration de la pauvreté peut renforcer les handicaps économiques et leur transmission. Des données récentes sur les États-Unis corroborent cette théorie. Basé sur une loterie, le programme « *Moving to Opportunity* » proposait une assistance financière et pratique afin d'aider des familles à quitter de grands

ensembles d'habitations délabrés pour s'installer dans des quartiers plus aisés. Résultat : une hausse du taux de poursuite des études supérieures et des revenus plus élevés une fois dans la vie active pour les

Graphique 3. Structure de la population et chômage dans les quartiers pauvres, 2014



1. Écart en pourcentage dans la probabilité de chômage entre les résidents des quartiers défavorisés et ceux des unités urbaines environnantes ; les femmes autochtones, âgées de 30 à 49 ans, ayant un baccalauréat sont identifiées comme groupe de référence.

Source : ONPV (2016), Rapport 2015.

Tableau 1. Résultats scolaires dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

	Établissements comptant plus de 25 % d'élèves issus de quartiers défavorisés	Établissements comptant moins de 10 % d'élèves issus de quartiers défavorisés
Taux de réussite : diplôme national du brevet	75.6 %	85.7 %
Élèves de l'enseignement professionnel 2 ans après le collège	28.4 %	16.2 %

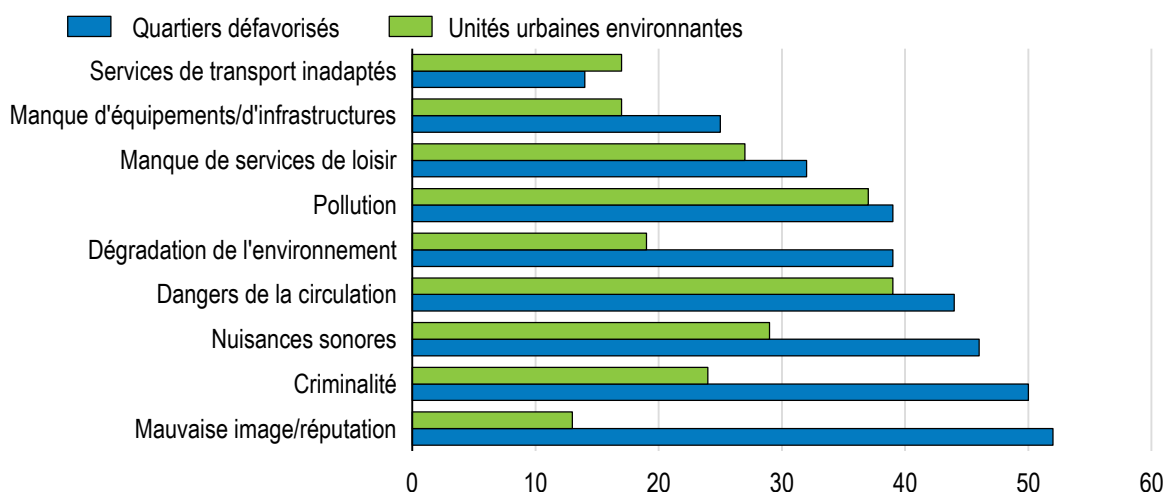
Source : Observatoire national de la politique de la ville (2016), *Rapport 2016*, Paris.

enfants ayant quitté ces quartiers avant l'âge de 13 ans (Chetty et al., 2016). Un suivi d'enfants qui avaient déménagé des logements sociaux vétustes pour s'installer dans des quartiers plus aisés (Chyn, 2016) ainsi qu'une étude des familles qui ont déménagé dans un autre État (Chetty et Hendren, 2015) arrivent à des conclusions comparables. Néanmoins, ces résultats ne peuvent pas nécessairement s'appliquer au contexte européen, étant donné que le taux de pauvreté est beaucoup plus élevé aux États-Unis et que le

filet de protection social y est plus limité (Galster, 2007). Selon certaines études européennes, le voisinage a une influence sur le devenir professionnel et sur les revenus (Musterd et al., 2008 ; van der Klaauw et van

Graphique 4. Les habitants des quartiers défavorisés font état de plus de problèmes qu'ailleurs

En pourcentage des répondants¹, 2015



1. Proportion de résidents ayant indiqué que leur quartier est concerné par les problèmes répertoriés dans la liste.

Source : ONPV (2016), Rapport annuel, fondés sur les données de l'enquête « Cadre de vie et de sécurité 2015 » de l'INSEE.

Ours, 2003), mais il existe des contre-exemples ; une étude canadienne réfute quant à elle tout effet de ce type (Oreopoulos, 2003). Dans l'ensemble, il n'est pas facile de déterminer si les perspectives économiques des ménages pauvres seraient meilleures s'ils déménageaient dans des quartiers plus aisés ou si davantage de ménages de la classe moyenne venaient s'installer dans leurs quartiers.

Dans le cas de la France, certaines données laissent à penser que le fait de vivre dans un quartier défavorisé a une incidence négative sur les débouchés professionnels, et que l'une des solutions consiste à mettre l'accent sur la qualité de la desserte des réseaux de transport. Ainsi, Gobillon et al. (2012) montrent que la durée des épisodes de chômage est plus longue pour les travailleurs qui vivent dans des quartiers où la concentration d'immigrés et de personnes peu qualifiées est importante. Selon les recherches menées par Goffette-Nagot et al. (2012), la distance entre le lieu de résidence et l'emploi explique à hauteur de 40 % le taux de chômage supérieur observé dans les quartiers défavorisés en France. Il ressort des travaux de Korsu et Wenglenski (2010) que le fait de vivre dans un quartier parisien où les offres d'emploi à une distance raisonnable en termes de temps de trajet sont rares accroît le risque de chômage de longue durée, tandis que le fait de posséder une voiture le réduit. Enfin, Briant et al. (2015) montrent que les réductions d'impôt ont un impact bien plus favorable sur la création d'entreprises et l'emploi dans les quartiers pauvres lorsque ces derniers sont bien desservis par les réseaux de transport.

La discrimination entre également en compte dans les effets de quartier en matière d'emploi. Des études expérimentales montrent qu'à CV identiques, les candidats dont le patronyme a une consonance arabe et ceux qui résident dans des quartiers défavorisés ont beaucoup moins de chances de décrocher un entretien d'embauche (Bunel et al., 2016 ; L'Horty et al., 2011 ; Petit et al., 2016). Les mesures visant à accroître la mixité sociale, si elles fonctionnent, peuvent contribuer à améliorer la réputation de certains quartiers à long terme, mais elles sont inutiles pour s'attaquer au problème de la discrimination

fondée sur le nom de famille. Les stratégies plus directes de lutte contre la discrimination semblent plus prometteuses à cet égard, comme nous le verrons plus en détail ci-après.

Des effets de quartier peuvent également intervenir lorsque des écoles accueillent une forte proportion d'enfants pauvres, étant donné que cela peut nuire aux conditions d'apprentissage. En effet, le fait de vivre dans un quartier défavorisé peut accentuer les conséquences néfastes qu'ont déjà, sur les résultats scolaires, la pauvreté individuelle et le faible niveau d'études ou le statut professionnel des parents, comme en témoignent plusieurs études menées en France (Goux et Maurin, 2005 ; Baccaïni et al., 2014). Des travaux réalisés en Finlande et en Suède suggèrent que ces effets de voisinage agissent principalement par le biais de l'environnement scolaire (Kauppinen, 2008 ; Brännström, 2008). Pourtant, dans l'ensemble, la recherche relative à l'influence des autres élèves offre un tableau en demi-teinte. La moitié environ des études qui visent à mesurer l'influence du milieu socioéconomique ou du niveau de compétences moyens des camarades de classe sur les résultats scolaires des élèves estiment qu'elle est nulle. L'autre moitié met en évidence un effet légèrement positif (Sacerdote, 2014). Les résultats concernant l'incidence positive ou négative de l'hétérogénéité des élèves sur l'apprentissage sont contradictoires, comme en témoigne une comparaison des conclusions de Hoxby et Weingart (2005) et de Vigdor et Nechyba (2007) par exemple. Toutefois, il apparaît relativement clairement qu'une forte concentration d'enfants issus de l'immigration ou avec un faible niveau de compétence dans une école peut avoir un impact négatif sur les conditions d'apprentissage. Il a été démontré que les enseignants tendent à éviter ces écoles, aux États-Unis comme en France (Prost, 2013 ; Hanushek et al., 2004), ce qui implique qu'il faut leur donner des ressources supplémentaires pour attirer de bons enseignants et offrir davantage de soutien à leurs élèves. La qualité de l'enseignement est déterminante pour la réussite des élèves, tant à l'école que dans leur vie active (Chetty et al., 2014). Il peut également être utile d'essayer de renforcer la mixité sociale en facilitant l'accès des enfants de familles démunies à des écoles dans des quartiers plus aisés ou en renforçant l'attractivité des écoles des quartiers défavorisés pour les élèves de tous milieux. Pour autant, il est difficile de fabriquer la mixité sociale ; en outre, il n'y a guère d'éléments permettant de penser qu'elle suffirait, à elle seule, à améliorer les résultats scolaires des élèves pauvres. Cependant, il paraît clair que les différents milieux sociaux doivent se rencontrer quelque part pour faire société et l'école semble un bon point de départ.

Plusieurs études portant sur d'autres pays font ressortir le rôle de la mauvaise influence en matière de délits. Les liens entre inégalités et délits sont étroits mais complexes ; ils tiennent probablement en partie aux privations auxquels sont confrontés les pauvres (Pickett and Wilkinson, 2011), mais aussi aux poursuites et aux peines plus sévères des délits qu'ils commettent typiquement (Hagan, 2010). Mais il y a également l'impact de l'environnement social. Ainsi, Damm et Dustmann (2014) montrent qu'au Danemark, les jeunes immigrés qui vivent dans un quartier où la proportion de personnes condamnées pour des infractions violentes est élevée sont plus susceptibles d'être condamnés eux-mêmes. Selon une étude américaine, le fait d'être exposés à la violence dans leur quartier accroît la probabilité que les hommes jeunes commettent eux aussi des violences (Aliprantis, 2014). À l'inverse, le fait de s'installer dans un quartier moins défavorisé peut réduire les comportements violents et les délits (Ludwig et al., 2001). Les effets de voisinage sur la criminalité peuvent être accentués par des condamnations sévères, ce qui aboutit à un cercle vicieux car il a aussi été démontré que l'emprisonnement incite les individus à commettre des délits (Bayer et al. 2009). Globalement, ces éléments impliquent que la mixité sociale devrait avoir un effet favorable, mais les politiques menées sur le plan judiciaire doivent aussi tenir compte de ces effets de réseau, par exemple en privilégiant les peines alternatives et en encourageant de bonnes relations entre les citoyens et les forces de l'ordre.

Promouvoir l'activité économique dans les quartiers défavorisés

Les allègements fiscaux ciblés à l'échelon local n'ont eu qu'un effet limité sur les offres d'emploi

Depuis près de 20 ans, les pouvoirs publics s'efforcent de dynamiser l'entrepreneuriat et l'emploi dans les zones touchées par un niveau de pauvreté et de chômage élevé, au moyen des « zones franches urbaines ». Ces zones se caractérisent par des exonérations concernant les impôts locaux, fonciers et sur les entreprises, ainsi que les cotisations de sécurité sociale pour les salariés faiblement rémunérés. Cette stratégie a permis d'attirer des entreprises et de créer des emplois mais ces effets positifs ont été compensés quasiment en totalité par les conséquences négatives sur l'emploi et l'activité dans les zones environnantes (Givord et al., 2013 ; Mayer et al., 2015). Ceci limite les débouchés professionnels supplémentaires pour les habitants des zones franches urbaines, dont la taille est généralement restreinte. En fait, le taux d'accès à l'emploi des résidents de ces zones n'a que légèrement augmenté, et cet effet positif s'est dissipé après trois ans (Gobillon et al., 2012). Ces mesures n'ont donc pas réussi à attirer durablement les nouvelles entreprises et à générer une dynamique positive portée par des effets d'agglomération, dans la mesure où les résultats socioéconomiques dans les zones ciblées continuent de se détériorer (Gofette-Nagot et al., 2012).

Compte tenu du manque d'efficacité de cette stratégie, le gouvernement a revu à la baisse les avantages fiscaux associés à ces zones. Seule l'exonération d'impôt sur les sociétés est maintenue jusqu'en 2020, mais le bénéfice annuel maximum a été divisé par deux pour être ramené à 50 000 euros. Les commerces de proximité employant moins de 11 salariés restent exonérés de la taxe foncière.

Il faut garder à l'esprit que les allègements fiscaux sont beaucoup plus efficaces dans les zones mieux desservies par les réseaux de transport (Briant et al., 2015). Pour attirer de nouvelles entreprises et améliorer les perspectives d'emploi des habitants des quartiers défavorisés, la stratégie la plus efficace consiste probablement à intégrer ces quartiers dans leur environnement urbain et à redynamiser le marché immobilier et le commerce local au moyen de programmes de rénovation urbaine et d'une meilleure desserte en termes de transports. La rénovation urbaine doit faire partie intégrante du développement économique local. Les plans stratégiques mis en place pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville (« contrats de ville ») offrent une bonne occasion de veiller à ce que les projets de rénovation urbaine et de reconversion de sites existants saisissent les opportunités de développer les commerces et les services de proximité. Un organisme public, l'Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA), réhabilite les centres commerciaux dégradés, quand l'initiative privée fait défaut. Une centaine de projets est en cours.

Si les allègements fiscaux sont maintenus, il peut être utile d'essayer de les circonscrire aux activités d'exportation. Cela pourrait permettre de limiter les effets négatifs sur l'activité et l'emploi à des zones éloignées, voire situées à l'étranger. Criscuolo et al., (2016) montrent que les subventions à l'investissement dont bénéficient les entreprises manufacturières dans certaines zones du Royaume-Uni ont eu un impact considérable en termes de création d'emplois, qui n'est pas causé par des effets de déplacement en provenance de zones voisines. Dans les zones franches urbaines, la création d'emplois est particulièrement importante dans les services médicaux et des services aux entreprises. Celles-ci ont un marché de taille constante à l'échelon local, et donc la création d'emplois s'explique souvent par un phénomène de déplacement en provenance de zones voisines. Il convient également de noter que les zones ciblées au Royaume-Uni sont bien plus vastes qu'en France. Étant donné que l'objectif final est d'offrir de meilleures possibilités d'emploi aux résidents des quartiers défavorisés, il serait logique de cibler des zones plus vastes correspondant plus ou moins au bassin d'emplois de ces quartiers.

Pour développer, dans les quartiers défavorisés, de nouvelles activités offrant des possibilités d'emploi aux résidents, il est nécessaire d'assurer une formation de qualité. Des enquêtes donnent à penser

que les entreprises installées dans ces zones peinent à trouver des travailleurs qualifiés au niveau local (Givord et al., 2013) ; c'est pourquoi les autorités régionales et le service public de l'emploi « Pôle emploi », en partenariat avec les entreprises qui bénéficient des allègements fiscaux, devraient élaborer des mesures en faveur de la formation des chômeurs qui résident dans ces quartiers. Par ailleurs, le gouvernement a chargé l'Agence France Entrepreneur, qui réunit différents organismes de financement et de soutien à l'entrepreneuriat, de concevoir une stratégie et un site web pour promouvoir la création d'entreprise dans les quartiers défavorisés.

La réglementation des marchés de produits influe sur l'activité économique et l'emploi dans les quartiers défavorisés

Les politiques réglementaires peuvent avoir une incidence importante sur les perspectives d'emploi des personnes peu qualifiées. Par exemple, les restrictions sur le nombre de licences de taxi entraînent une forte demande non satisfaite à Paris (Thévenoud, 2014). C'est pour cette raison que les services de voiture avec chauffeur se sont développés rapidement. Selon une étude récente commandée par une de ces sociétés, ce développement a aidé de nombreux jeunes chômeurs issus de quartiers défavorisés à trouver un emploi stable (Landier et Thesmar, 2016). Comme dans les autres pays de l'OCDE, il y a un débat pour savoir si ces chauffeurs doivent être considérés comme des salariés, ce qui augmenterait les obligations fiscales de la société, et si leurs licences doivent être plus strictement réglementées. Avant d'engager une réforme, il convient de réfléchir attentivement à son impact potentiel sur les possibilités d'emploi, mais aussi sur les conditions de travail. De la même manière, la réforme du régime de l'auto-entrepreneur menée en 2015, qui a créé des obligations supplémentaires sur le plan fiscal et de la formation, doit être évaluée au regard de ses effets sur les revenus et l'emploi des travailleurs peu qualifiés. Ce régime a rencontré un franc succès dans les quartiers défavorisés, où la moitié environ de toutes les entreprises créées en 2014 l'ont été sous ce régime (ONPV, 2016).

D'une manière plus générale, il est nécessaire de passer en revue les règles qui encadrent l'entrée sur le marché au regard de leur impact sur les perspectives d'emploi des travailleurs peu qualifiés. Ainsi, il a été démontré que les restrictions locales sur les commerces de grande taille augmentent la concentration des commerces et réduisent l'emploi (Bertrand et Kramarz, 2002). Même si elles ont été quelque peu assouplies ces dernières années, elles restent relativement importantes (OCDE, 2015a). La loi Macron de 2015 a facilité l'ouverture des commerces le dimanche dans certaines zones touristiques sous réserve de l'approbation des syndicats. Il conviendrait d'étendre cette mesure à d'autres zones compte tenu de son effet positif potentiel sur les perspectives d'emploi des travailleurs peu qualifiés. Un traitement uniforme des commerces situés dans des zones différentes aiderait aussi à éviter des distorsions de concurrence.

Promouvoir l'emploi dans les quartiers défavorisés

L'État doit investir pour assurer l'accès aux emplois et aux services publics

Des progrès ont été accomplis dans la desserte des quartiers défavorisés par les infrastructures de transport, mais il reste encore beaucoup à faire. Dans la région de Lyon, les inégalités en termes de distance par rapport aux possibilités d'emploi ont été réduites au moyen d'une amélioration des infrastructures de transport public (Bouzouina et al., 2014), tandis que les quartiers de Bordeaux desservis par une nouvelle ligne de tramway ont enregistré une évolution plus favorable du marché du travail que d'autres (Sari, 2012). Le Grand Paris Express, projet d'extension du réseau de métro parisien vers les banlieues et entre ces dernières, assurera une meilleure connexion entre certaines zones marquées par un taux de chômage élevé et les zones où se concentre l'emploi, même si les bénéfices seront limités pour celles qui sont le plus éloignées (L'Horty et Sari, 2013). Les services de transport dans les quartiers défavorisés doivent aussi mieux s'adapter aux horaires de travail atypiques, fréquents parmi les travailleurs peu qualifiés

qui y résident. Il y a eu des efforts pour offrir plus de service de ce type entre certains quartiers défavorisés et l'aéroport Paris - Charles de Gaulle, qui offre de nombreuses possibilités d'emploi. Cependant, il reste encore des quartiers défavorisés non loin de l'aéroport qui sont mal desservis.

De nombreux habitants des quartiers défavorisés ont besoin d'un meilleur accès au transport par véhicule automobile. Ils sont en effet plus susceptibles d'occuper des emplois dans des zones périphériques souvent mal desservies par les transports publics. Près de 90 % de ces personnes doivent conduire pour se rendre à leur travail (Bouzouina et al., 2014), mais les habitants des quartiers défavorisés sont environ moitié moins nombreux que les autres à posséder une voiture ou à être titulaires du permis de conduire (CGET, 2016). Un programme pilote de subventionnement du permis de conduire a eu des effets positifs sur l'employabilité des jeunes et leur accès aux loisirs, même s'il a eu un impact négatif sur l'emploi dans un premier temps en raison de la durée inhabituellement longue de la procédure qui a bloqué les participants dans la formation (L'Horty et al., 2012). Une réforme adoptée en 2015 a réduit le temps, voire le coût, nécessaire à l'obtention du permis de conduire, mais il convient d'assurer le suivi de l'efficacité de cette mesure. Le gouvernement prévoit de proposer des services de conseils sur les possibilités de transport disponibles dans les zones défavorisées et rurales, des services de formation pour aider les personnes à apprendre à conduire ou à faire du vélo, des dispositifs de covoiturage et des financements pour l'achat d'un véhicule ou l'organisation de transports collectifs. Ces efforts doivent se poursuivre.

Le gouvernement doit également évaluer la distance qui sépare les quartiers défavorisés des services publics essentiels. Après la publication, en 2012, d'un rapport de la Cour des comptes mettant en évidence l'insuffisance des agences publiques de l'emploi dans les quartiers défavorisés ou à proximité de ces derniers, le gouvernement en a créé 75, qui mettent plus particulièrement l'accent sur l'aide à la recherche d'emploi (Cour des comptes, 2016). Il faut saluer cette initiative mais il reste à voir si des mesures suffisantes ont été prises pour s'attaquer au problème de la distance excessive par rapport aux services d'aide à la recherche d'emploi ou à d'autres services essentiels, comme les organismes de gestion des transferts sociaux (Caisses d'allocations familiales), les services collectifs ou les banques (voir par exemple André, 2006).

L'État doit recueillir systématiquement des données sur la distance qui sépare les quartiers défavorisés des emplois et des services essentiels, et conduire des enquêtes sur l'offre de services de transport. Il serait utile d'arrêter un calendrier et définir des objectifs quantitatifs pour répondre à des besoins importants qui ne sont pas satisfaits, tandis que les dépenses publiques correspondantes doivent être communiquées et évaluées. Alors qu'il existe un document de politique transversale l'information sur les dépenses publiques pour améliorer l'emploi et le bien-être dans les quartiers défavorisés et les mécanismes de pilotage restent incomplets.

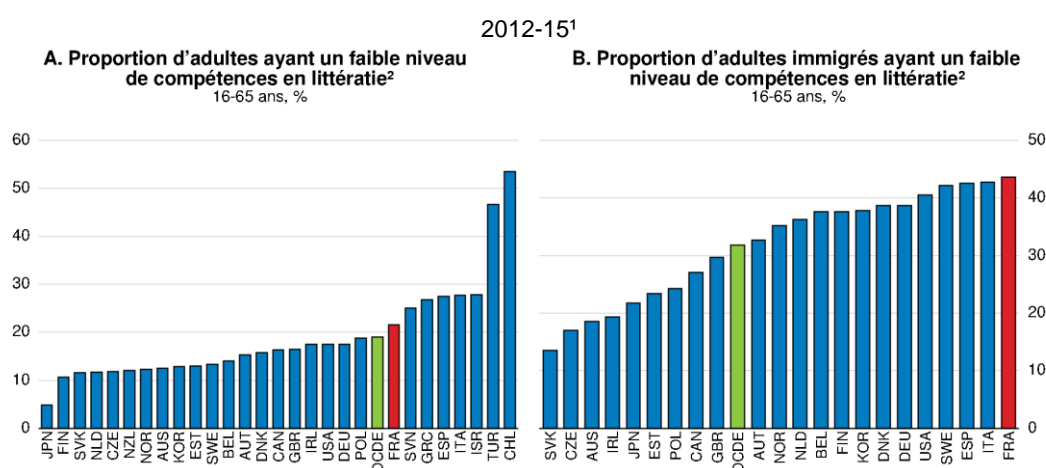
La formation doit être adaptée aux besoins des travailleurs peu qualifiés

Selon les données de l'enquête PIAAC de l'OCDE, de nombreux adultes en France ont un niveau de compétences élémentaires relativement faible (graphique 5, partie A), et ce problème est particulièrement marqué au sein de la population immigrée (partie B). Il est indispensable de fournir des cours de français et une formation aux compétences de base dans les quartiers défavorisés et, d'une manière plus générale, aux travailleurs immigrés et peu qualifiés. L'offre de formations à destination des chômeurs a été multipliée par deux récemment, pour atteindre un million par an, ce qui représente une occasion à saisir pour proposer des formations conjuguant enseignement des compétences de base et expérience en entreprise, afin de motiver les participants.

Certains aspects de la réforme de la formation de 2014 devraient être réexaminés. Il convient notamment de déployer rapidement l'ensemble des systèmes d'orientation et d'assurance qualité afin d'aider les candidats à trouver plus facilement une formation de qualité correspondant à leurs besoins. En

2015 et en 2016, les chômeurs ont vu leurs comptes personnels de formation crédités d'heures supplémentaires. Néanmoins, ces comptes ne donnent accès qu'à une liste restreinte de formations débouchant sur une qualification formelle. Pourtant, les formations courtes peuvent aussi avoir des effets très positifs, par exemple pour mettre à jour des compétences spécifiques dans le cadre d'une profession qu'on a déjà exercé ou pour opérer des ajustements rapides afin de s'adapter à un nouvel emploi (Lechner et al., 2011). En fait, les personnes qui aident les chômeurs dans leur recherche d'emploi en France indiquent que les formations plus courtes sont plus efficaces pour préserver la motivation des candidats qui ont des liens ténus avec le marché du travail.

Graphique 5. Les résultats des adultes aux épreuves d'aptitude sont relativement mauvais, surtout pour les immigrés



1. Les données relatives à la Belgique portent uniquement sur la Flandre, tandis que celles concernant le Royaume-Uni portent seulement sur l'Angleterre et l'Irlande du Nord.
2. Proportion d'adultes enregistrant des résultats égaux ou inférieurs au niveau 1 de de l'échelle de compétences en calcul du PIAAC.

Source : OCDE (2016), « L'importance des compétences : nouveaux résultats de l'évaluation des compétences des adultes », *Études de l'OCDE sur les compétences*, Éditions OCDE, Paris.

Il faut prendre des mesures supplémentaires pour renforcer l'aide à la recherche d'emploi et améliorer la collaboration entre les différents organismes publics qui y participent. Officiellement, seul Pôle emploi fournit des services d'aide à la recherche d'emploi, mais le mandat de plusieurs organismes publics locaux est tellement similaire qu'une meilleure coordination s'impose. C'est le cas des missions locales, qui soutiennent l'insertion socioprofessionnelle des jeunes, et des maisons de l'emploi, en charge du développement économique et de la formation à l'échelon local. Des efforts importants de collaboration ont été réalisés mais la coordination pourrait être renforcée par une infrastructure commune en matière de technologies de l'information, notamment afin de partager les offres d'emploi. Elle doit également s'appuyer sur des groupes de travail locaux regroupant tous les organismes présents sur un même marché du travail local, afin d'encourager la coopération entre les communes voisines qui sont souvent très petites en France (Assemblée nationale, 2013). Il serait ainsi possible de joindre les efforts pour mobiliser les entreprises, pour adapter les programmes de formation à leurs besoins et pour les encourager à embaucher des demandeurs d'emploi locaux quand ils ont des postes vacants. Certaines maisons de l'emploi ont une solide expérience dans ce domaine, qui devrait être mise à profit pour étoffer l'offre de formations à destination des demandeurs d'emploi. Les efforts pour augmenter le nombre de conseillers et améliorer leur formation doivent aussi être renforcés. Des expériences menées en France et à l'étranger montrent que chaque conseiller devrait être chargé de gérer au maximum 30 dossiers, alors que le ratio est souvent plus proche de 100 dossiers par conseiller à l'heure actuelle (Cahuc et al., 2013).

Il faut intensifier la promotion de l'apprentissage dans l'enseignement secondaire. Les jeunes des quartiers défavorisés sont souvent plus susceptibles d'être orientés vers la filière professionnelle, quels que soient leurs résultats scolaires (Guyon et Huillery, 2014). L'enseignement dispensé dans les lycées professionnels, qui accueillent deux tiers des élèves de la filière, pâtit d'une mauvaise réputation et offre de faibles chances de trouver un emploi ou de poursuivre des études supérieures. L'apprentissage fondé sur l'enseignement pratique en entreprise et sur un enseignement théorique plus condensé a de bien meilleurs résultats à cet égard (OCDE, 2015a). Il convient de promouvoir les formations en apprentissage dans les lycées professionnels, où elles n'occupent qu'une place très limitée. Les autorités régionales, responsables de l'apprentissage, devraient travailler avec les missions locales et les maisons de l'emploi pour inciter les employeurs et les établissements scolaires de la région à proposer ce type de formation. Plusieurs régions organisent déjà des salons dédiés à l'apprentissage, où les jeunes demandeurs d'emploi et les employeurs peuvent se rencontrer, et proposent des programmes de pré-apprentissage et d'accompagnement individuel afin d'aider les candidats à trouver la formation qui leur correspond et à mieux se présenter. En 2015, le gouvernement a lancé le dispositif « Réussite apprentissage » visant à aider 10 000 jeunes issus de quartiers défavorisés à accéder à l'apprentissage. Cette initiative va dans la bonne direction, puisqu'un programme pilote comparable mis en œuvre au préalable s'était révélé efficace (Bourdon et al., 2012). Pour financer d'autres mesures de ce type, les différentes subventions en faveur de l'apprentissage devraient être simplifiées et regroupées au niveau de l'enseignement secondaire, puisque c'est à ce niveau que l'apprentissage peine à se développer (OCDE, 2015a).

Grâce à la détermination des publics prioritaires, les emplois aidés sont désormais mieux ciblés sur les jeunes issus des quartiers défavorisés, mais il convient d'évaluer leur efficacité. En 2014, près de 20 % de l'ensemble des emplois d'avenir et 13 % de tous les contrats aidés ont été signés avec des jeunes provenant de quartiers prioritaires. Pour autant, on trouve la grande majorité des contrats aidés dans le secteur non marchand (ONPV, 2016), et ces contrats n'ont généralement pas d'effet durable sur les perspectives d'emploi (OCDE, 2013). Si l'évaluation prévue des emplois d'avenir confirme les insuffisances du dispositif à cet égard, il faudrait envisager de réorienter certains des fonds qui leur sont alloués vers les programmes de pré-apprentissage.

Le gouvernement doit continuer d'évaluer et d'améliorer le programme « Garantie jeunes », en veillant à faciliter l'accès des jeunes issus de quartiers défavorisés. Ce dispositif conjugue des services d'accompagnement intensif et une aide financière comparable au montant du Revenu de Solidarité Active, à laquelle les jeunes de moins de 25 ans ne peuvent prétendre en France, contrairement à la majorité des pays de l'OCDE. Après une période d'expérimentation dans plusieurs missions locales, la réforme du marché du travail de 2016 a étendu l'accès à ce dispositif à tous les jeunes qui sont sans emploi, déscolarisés et ne suivent aucune formation. Le dispositif « Garantie jeunes » s'appuie sur les enseignements tirés d'un précédent programme aux caractéristiques comparables qui n'avait eu qu'une influence limitée sur l'autonomie financière, l'emploi et la participation à des actions de formation des jeunes qui y participaient (Aeberhardt et al., 2014). L'aide financière de la Garantie jeunes est donc plus conséquente et elle diminue plus progressivement quand les participants commencent à gagner de l'argent, mais elle est subordonnée, contrairement au programme précédent, à la recherche active d'un emploi. Des ressources financières supplémentaires ont été allouées aux missions locales et les conseillers ont suivi une formation dans les domaines de l'activation rapide, de l'accompagnement collectif et des techniques visant à repérer les lacunes en termes de compétences de base.

L'évaluation des programmes d'expérimentation avant leur lancement à grande échelle est une bonne pratique et doit se poursuivre. Le « Fonds d'expérimentation pour la jeunesse », créé pour évaluer les mesures adoptées en faveur des jeunes sans emploi, a démontré son utilité. Ainsi, un programme d'accompagnement directe des jeunes qui peinent à créer leur entreprise s'est révélé inefficace (Crépon et al., 2014). À l'inverse, un programme plus novateur, visant à renforcer leur motivation et à développer leur sens de l'initiative, a contribué à accroître leur autonomie financière et leur

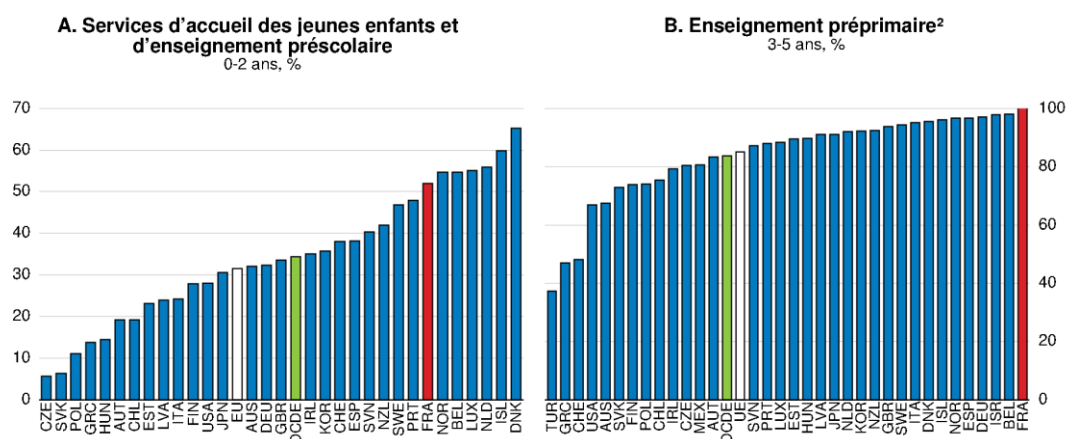
investissement dans leur formation (Algan et al., 2016). Fondé sur le travail en groupe, ce programme demandait aux participants de définir leur projet de création d'entreprise puis d'évaluer son potentiel de réussite.

Les services publics doivent répondre aux besoins spécifiques des citoyens qui résident dans les quartiers défavorisés

Le gouvernement s'emploie, à juste titre, à promouvoir l'administration électronique, mais les quartiers défavorisés ne s'y prêtent pas. En effet, de trop nombreux résidents de ces quartiers ont des compétences élémentaires et numériques insuffisantes et n'ont pas accès à un ordinateur. Les administrations locales qui fournissent des services publics indiquent que les usagers ont des difficultés à utiliser les services en ligne. Le gouvernement envisage de créer des guichets uniques spécifiques (« maisons de services au public ») dans les zones rurales et les banlieues afin d'aider les citoyens à utiliser les services publics en ligne, tandis que Pôle emploi projette de recruter des jeunes en service civique pour faire de même avec les demandeurs d'emploi. Même si ces efforts sont louables, il semble plus sûr, dans les quartiers les plus pauvres, de veiller à assurer la prestation en personne des services de proximité.

Les services d'accueil des jeunes enfants doivent être renforcés. Dans l'ensemble, la France est bien classée dans les comparaisons internationales réalisées dans ce domaine (graphique 6), mais les quartiers défavorisés comptent de nombreuses familles monoparentales et l'insuffisance de l'offre de services d'accueil des jeunes enfants est souvent citée parmi les facteurs qui dissuadent les chômeurs de rechercher du travail (ONPV, 2016). En France, comme ailleurs, les parents isolés à faible revenu sont généralement beaucoup plus susceptibles de s'occuper de leurs enfants à la maison (Ananian et Robert-Bobée, 2009). Il faut collecter des données territorialisées sur les services d'accueil des jeunes enfants, et s'en servir pour piloter le développement de l'offre. Cela peut en outre offrir des débouchés professionnels attractifs pour les résidents des quartiers défavorisés. Les réformes en cours pour augmenter le nombre d'enfants de moins de trois ans qui fréquentent l'école maternelle dans les quartiers pauvres est donc la bienvenue.

Graphique 6. Taux de fréquentation des structures d'accueil des jeunes enfants, 2014¹



1. 2011 pour les États-Unis.

2. Les données portent sur les enfants accueillis dans l'enseignement préscolaire (public et privé), mais aussi, dans certains pays, sur les enfants inscrits dans l'enseignement primaire obligatoire.

Source : OCDE (2017), *Base de données de l'OCDE sur la famille*.

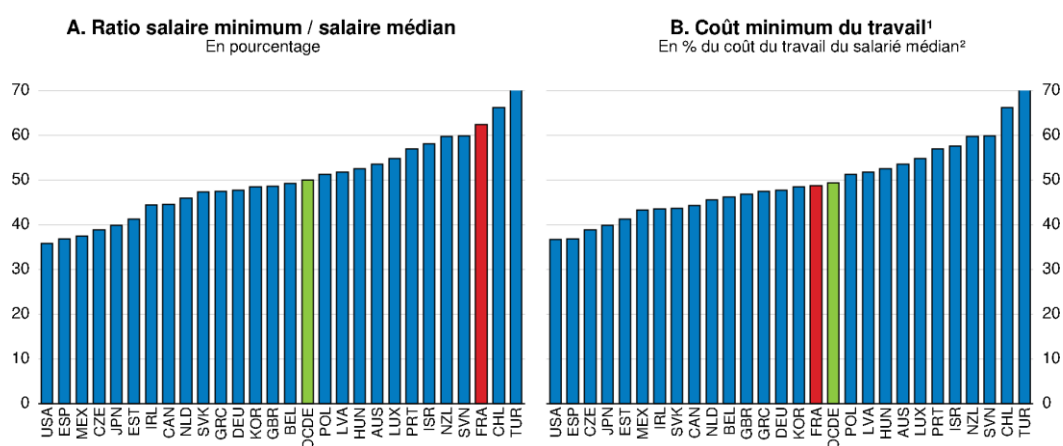
Il convient de lutter contre la discrimination à l'encontre des immigrés et des habitants des quartiers défavorisés. Le gouvernement a testé le CV anonyme, ne faisant apparaître ni le nom du candidat ni son

adresse. Dans les faits, ce CV a réduit les chances de décrocher un entretien pour les immigrés et les résidents de quartiers défavorisés (Behaghel et al., 2011). L'explication tient peut-être au fait que la participation à cette expérimentation était volontaire, ce qui s'est traduit par un panel d'employeurs dont les responsables du recrutement étaient sensibilisés aux difficultés auxquelles font face les candidats des quartiers défavorisés. Dans ce contexte, le fait de connaître leur milieu d'origine aurait pu inciter les recruteurs à voir leur candidature sous un jour plus favorable. Il serait utile de former les recruteurs aux problématiques liées à la diversité et de mener des campagnes d'information. Des renseignements supplémentaires sur les candidats issus de quartiers défavorisés, par exemple au moyen de vidéos et d'entretiens personnels, peuvent aussi contribuer à surmonter les préjugés. Pôle emploi propose des parrainages et de l'accompagnement aux candidats issus de quartiers défavorisés et a obtenu de bons résultats, notamment pour ceux qui ont un diplôme universitaire de niveau supérieur. L'extension récente de l'offre de formations pour les demandeurs d'emploi peut être utile dans ce sens. Elle peut servir à offrir aux travailleurs qui risquent de faire l'objet de discriminations la possibilité d'acquérir de l'expérience en entreprise et de se constituer un réseau.

Le coût du travail pour les bas salaires influe sur les perspectives d'emploi dans les quartiers défavorisés

Dans les quartiers défavorisés, de nombreux travailleurs sont peu qualifiés : ils sont donc concernés par les mesures qui touchent le salaire minimum et, plus généralement, le coût du travail pour la main-d'œuvre à bas salaire. En France, le salaire minimum est relativement élevé, même si les réductions récentes des cotisations sociales et des nouveaux crédits d'impôt ont ramené le coût du travail global pour les travailleurs rémunérés au salaire minimum à un niveau proche de la moyenne de l'OCDE (graphique 7). Des études montrent qu'en France, la baisse des impôts sur le travail pour les bas salaires a un effet favorable sur l'emploi (Cahuc et al., 2014 ; Bunel et al., 2010). Néanmoins, le coût du travail reste supérieur à celui constaté au Royaume-Uni, en Espagne, en Allemagne et aux États-Unis, où une plus grande partie de la population d'âge actif trouve un emploi dans les secteurs qui proposent de nombreuses offres d'emploi pour les travailleurs peu qualifiés (graphique 8). Cela s'illustre de manière évidente dans le tourisme, puisque la France accueille le plus grand nombre de touristes au monde. Aussi, tant que le chômage reste élevé, le gouvernement doit éviter de procéder à des hausses discrétionnaires du salaire minimum allant au-delà des relèvements basés sur son indexation.

Graphique 7. Le salaire minimum est élevé, 2015

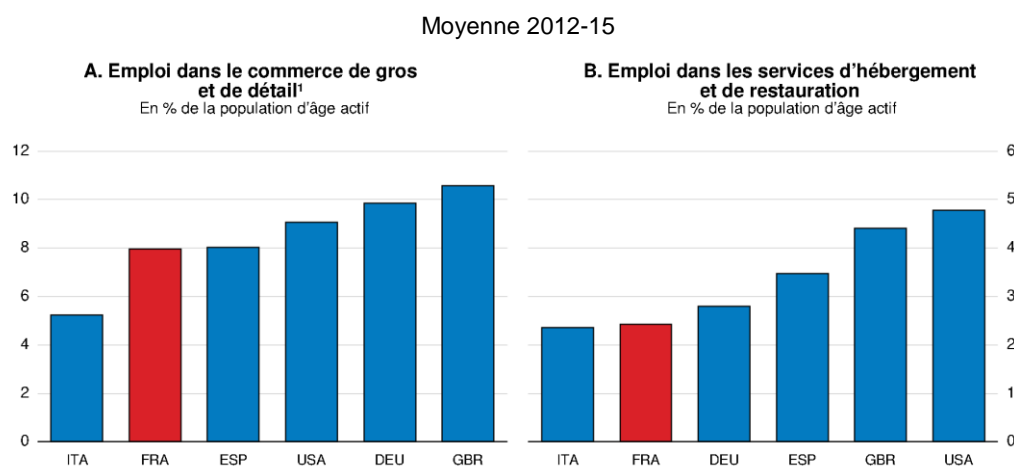


1. Le coût du travail est égal à la somme du salaire et des cotisations patronales de sécurité sociale correspondantes.
2. Hors CICE pour la France.

Source : OCDE (2017), *Base de données de l'OCDE sur les revenus* ; OCDE (2017), *Economic Policy Reforms 2017 : Going for Growth*, Éditions OCDE, Paris.

Les baisses de cotisations sociales doivent être simplifiées. La conjugaison de réductions portant sur différents niveaux de salaire et des crédits d'impôt pour compenser le coût élevé du travail rend le système à la fois très coûteux et complexe. Par ailleurs, les cotisations sociales progressives peuvent limiter la hausse de la rémunération nette lorsque les travailleurs qui perçoivent le salaire minimum commencent à voir leur rémunération augmenter, ce qui peut avoir un effet dissuasif à l'égard de l'investissement dans les compétences ou de la recherche d'un emploi mieux adapté. C'est pourquoi une baisse plus généralisée des cotisations de sécurité sociale semble préférable. Elle devrait être financée par une diminution des dépenses et une réforme de la structure fiscale. De nombreuses dépenses actuellement financées par les cotisations sociales et des taxes sur la masse salariale bénéficient à l'ensemble de la société, plutôt qu'aux seuls travailleurs salariés, et il serait donc plus logique qu'elles soient financées à partir du budget général. Les cotisations patronales pour les allocations familiales ont été revues à la baisse mais représentent encore plus de 5 % du salaire. Les cotisations d'assurance maladie financent non seulement les dépenses consenties pour les salariés mais aussi pour les retraités et les inactifs (voir Goujard, 2017). Des taxes sur la masse salariale destinées à financer la formation professionnelle, le logement et les transports publics représentent plus de 3 % du salaire. Différentes options pourraient contribuer à accroître les recettes provenant d'autres sources, comme la suppression de certaines dépenses fiscales (taux de TVA réduits, cotisations sociales réduites pour les retraités), la hausse des taxes sur les émissions de CO₂ ou l'alignement de la taxe foncière sur les valeurs marchandes réelles (OCDE, 2013 et 2015a). Le nouveau gouvernement envisage de réduire les cotisations pour la santé et l'assurance chômage tout en augmentant la contribution sociale généralisée, un impôt sur le revenu proportionnel.

Graphique 8. Malgré les réductions récentes des coûts de main-d'œuvre, la part d'emploi dans les secteurs des services à bas salaire est relativement modeste



1. Réparation de véhicules automobiles et de motocycles incluse.

Source : OCDE (2016), *Base de données des comptes nationaux*.

Renforcer les compétences des enfants dans les quartiers défavorisés

Depuis le début des années 80, la France dispose d'un programme qui octroie des ressources supplémentaires aux établissements scolaires implantés dans des quartiers défavorisés, dans le cadre des Réseaux d'éducation prioritaire ou REP (encadré 1). Toutefois, les évaluations ont montré à plusieurs reprises que ce programme n'a que des effets limités sur les résultats scolaires (Bénabou et al., 2009 ; Armand et Gille, 2006). Il a donc été remanié à de nombreuses occasions mais l'influence de la situation socioéconomique des parents sur les résultats scolaires en France reste l'une des plus importantes de la zone OCDE (voir graphique 1 ci-dessus) et ne cesse de se renforcer. Même si la taille moyenne des classes est plus petite dans les établissements classés prioritaires, les conditions d'enseignement sont

globalement moins bonnes : les enseignants sont moins bien préparés, l'absentéisme des élèves et des enseignants se traduit par un nombre d'heures d'instruction inférieur et les problèmes de discipline et de violence sont plus importants (CNESCO, 2016).

Encadré 1. L'éducation prioritaire en France

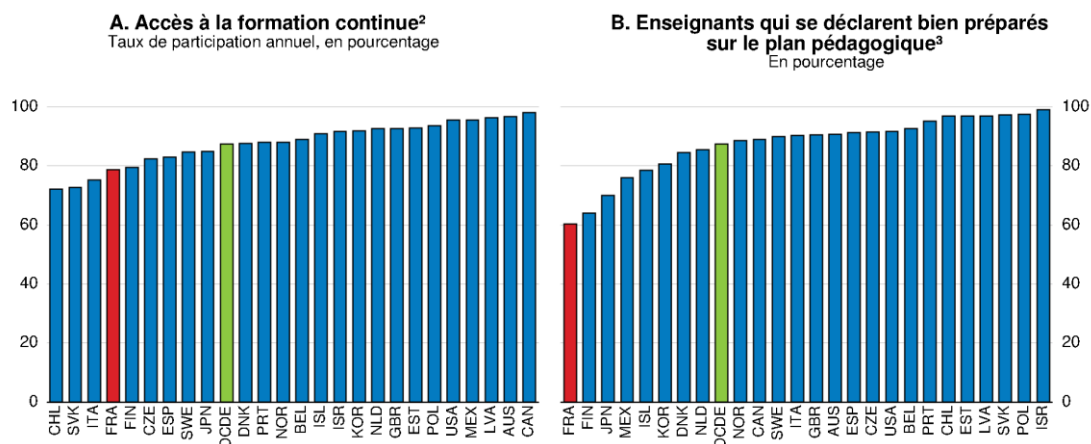
En France, l'initiative d'éducation prioritaire pour augmenter les ressources des écoles dans des quartiers pauvres date de 1981. Alors que ce programme devait à l'origine être temporaire, la proportion d'élèves dans les écoles primaires classées prioritaire a plus que doublé depuis, pour atteindre près de 20 %. Les ressources supplémentaires allouées aux établissements de ces zones avaient pour objectif principal de diminuer la taille des classes, et d'assurer des heures d'instruction et des incitations supplémentaires pour les enseignants. En moyenne, la taille des classes est plus restreinte dans ces établissements mais les ressources supplémentaires ont un impact très limité sur les résultats scolaires.

On distingue deux types de réseaux d'éducation prioritaire différents, accueillant des élèves plus ou moins défavorisés sur le plan social. Chaque réseau est fondé sur une stratégie pédagogique commune et inclut des collèges (de la 6^e à la 9^e année d'études) et des écoles primaires et/ou maternelles.

Les réformes précédentes de l'éducation prioritaire ne mettaient pas suffisamment l'accent sur les orientations des écoles pour améliorer les pratiques pédagogiques ni sur le perfectionnement professionnel des enseignants. Les dernières réformes depuis 2013 ont pour objectif clé d'améliorer la formation initiale et continue et les pratiques des enseignants sur le plan pédagogique. En France, ces derniers estiment ne pas être suffisamment formés sur le plan pédagogique et accèdent difficilement à la formation continue (graphique 9).

Graphique 9. Les enseignants se sentent insuffisamment préparés sur le plan pédagogique, et ont difficilement accès à la formation continue

Enseignants du premier cycle du secondaire, établissements publics, 2013¹



1. Les données de la Belgique, du Canada et du Royaume-Uni font uniquement référence à la Flandre, à l'Alberta et à l'Angleterre.
2. Proportion d'enseignants dans les établissements publics du premier cycle du secondaire qui ont suivi une action de perfectionnement professionnel au cours de l'année précédente.
3. Proportion d'enseignants dans les établissements publics du premier cycle du secondaire qui s'estiment bien ou très bien préparés à la pédagogie des matières qu'ils enseignent.

Source : OCDE, *Base de données Talis 2013*.

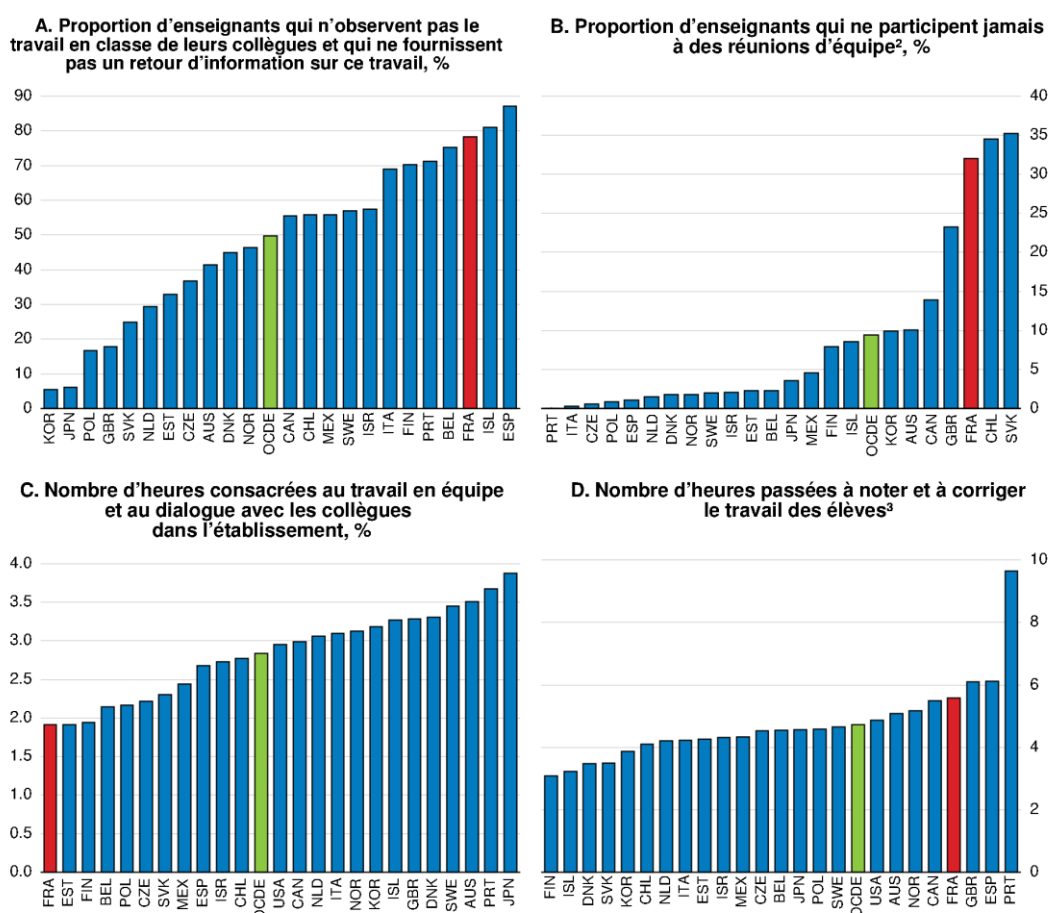
Depuis les années 90, la formation initiale des enseignants a subi de nombreuses réformes de grande ampleur et souvent controversées, dont aucune n'est parvenue à intégrer les études des matières

enseignées à l'école avec la formation pédagogique et pratique. La réforme de 2013 a finalement intégré ces différents éléments de la formation des enseignants dans les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation ou ESPE. Cette formation prévoit des stages dans des établissements scolaires ; elle met davantage l'accent sur les compétences pédagogiques pratiques ; et elle présente aux étudiants des travaux de recherche et des comparaisons internationales afin de les familiariser aux techniques pédagogiques novatrices. Il s'agit d'une réforme bienvenue, mais il faudra du temps pour constituer les ressources humaines nécessaires afin d'assurer une formation initiale plus intégrée des enseignants et d'améliorer les pratiques pédagogiques. Les programmes des ESPE devraient accorder la priorité à la détection et à la résolution des difficultés d'apprentissage, ainsi qu'à l'aptitude à enseigner à des classes hétérogènes.

Le perfectionnement professionnel est un point faible de longue date en France (voir graphique 9 ci-dessus), c'est pourquoi les efforts des pouvoirs publics dans ce domaine sont louables. En 2015, 200 formateurs des enseignants ont été déployés en éducation prioritaire. Le temps explicitement réservé au travail en équipe entre enseignants dans les établissements prioritaires représente une innovation capitale, dans la mesure où les enseignants français passent la plupart de leur temps à enseigner en classe et à corriger le travail des élèves (graphique 10), faisant passer au second plan la planification et le travail en équipe. Les travaux de recherche montrent que la coopération entre enseignants en vue d'élaborer des techniques communes peut réussir à améliorer les résultats (Vescio et al., 2008 ; Saunders et al., 2009).

Graphique 10. Les enseignants consacrent très peu de temps au travail en équipe

Enseignants du premier cycle du secondaire¹, 2013



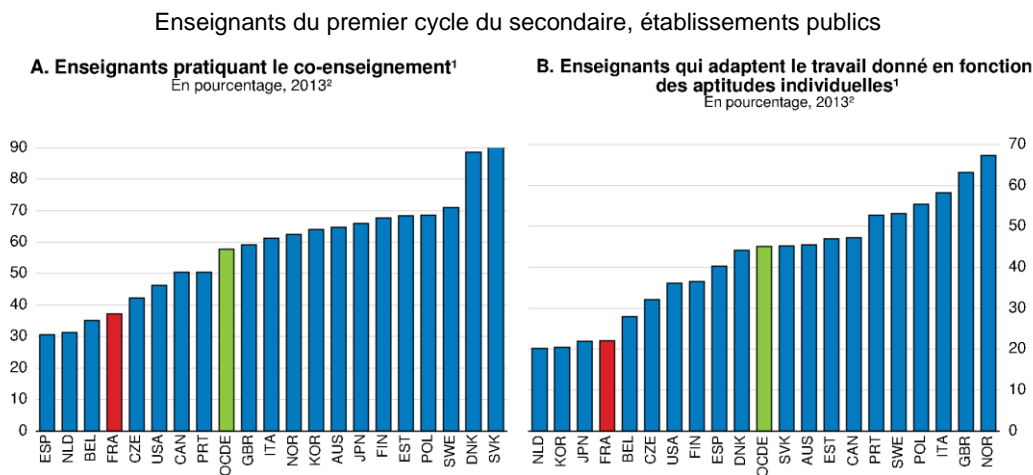
1. Les données de la Belgique, du Canada et du Royaume-Uni font uniquement référence à la Flandre, à l'Alberta et à l'Angleterre.

2. Proportion d'enseignants du premier cycle du secondaire qui déclarent ne jamais participer aux activités mentionnées.
3. Nombre moyen de périodes de 60 minutes que les enseignants du premier cycle du secondaire déclarent avoir consacrées aux activités mentionnées pendant la dernière semaine calendaire complète (hors congés, jours fériés, congé maladie, etc.).

Source : OCDE, *Base de données Talis 2013*.

Avec le dispositif « plus de maîtres que de classes », la réforme de 2013 a aussi prévu le recrutement d'enseignants supplémentaires pour faciliter le co-enseignement. Cette pratique est peu répandue en France (graphique 11, partie A), même s'il a été démontré qu'elle est très efficace pour venir en aide aux élèves en difficulté, par exemple en Finlande (OCDE, 2007). Il est nécessaire de mettre en place des programmes de perfectionnement professionnel pour aider les équipes pédagogiques à concevoir des techniques efficaces, et cela devrait être l'une des priorités des nouveaux formateurs des enseignants. Il y a longtemps que les établissements prioritaires s'appuient sur des enseignants supplémentaires et déploient des efforts pour offrir un accompagnement personnalisé, mais cela n'a pas abouti à la mise en œuvre de techniques pédagogiques efficaces. De trop nombreuses mesures ont été adoptées successivement, qui parfois faisaient doublon, étaient incohérentes ou n'étaient pas étayées par des impulsions suffisantes pour les équipes pédagogiques pour pouvoir être mises en œuvre efficacement (CNESCO, 2016). De nombreux enseignants tendent à aider les élèves à résoudre des problèmes sans leur montrer comment y parvenir par eux-mêmes. Par ailleurs, l'accompagnement individuel se concentre sur les cours de remise à niveau pendant le temps d'instruction supplémentaire, et les enseignants supplémentaires sont souvent utilisés pour séparer les élèves en difficulté du reste de la classe et leur enseigner un contenu différent plutôt que pour les aider à rattraper leur retard en classe avec leurs camarades (Armand et Gille, 2006 ; CNESCO 2016). En France, les méthodes qui consistent à différencier les pratiques pédagogiques en fonction des capacités d'apprentissage des élèves sont peu utilisées (partie B).

Graphique 11. Le co-enseignement n'est pas suffisamment développé, de même que l'adaptation des pratiques pédagogiques aux capacités d'apprentissage



1. Proportion d'enseignants du premier cycle du secondaire qui déclarent enseigner avec un collègue en équipe dans une même classe, régulièrement ou occasionnellement (partie A) ; et proportion d'enseignants qui déclarent donner du travail différent aux élèves qui ont des difficultés d'apprentissage ou à ceux qui sont capables d'avancer plus vite, fréquemment ou quasiment à chaque cours (partie B).
2. Les données de la Belgique, du Canada et du Royaume-Uni font uniquement référence à la Flandre, à l'Alberta et à l'Angleterre, respectivement.

Source : OCDE, *Base de données Talis 2013*.

La réforme de 2013 augmente aussi les places en école maternelle pour les enfants de milieu défavorisés âgés de moins de trois ans, afin d'atteindre un objectif ambitieux de 50 % d'ici 2017. Le taux de préscolarisation pour cette classe d'âge à l'échelle nationale était tombé de 35 % en 2000 à 11 % en 2012,

même s'il y a plus d'enfants qui fréquentent les crèches municipales. Dans les quartiers défavorisés, le taux de préscolarisation des enfants de moins de 3 ans s'élevait à 20 % en 2015. Cette réforme est la bienvenue, étant donné qu'une éducation de qualité pour les tout petits est cruciale pour aider les enfants de milieux défavorisés à améliorer leurs acquis scolaires (OCDE, 2012). Il faudrait aussi étendre l'offre d'accueil dans les crèches municipales. Dans les quartiers défavorisés, de nombreux enfants ne pratiquent pas le français à la maison et les établissements d'enseignement préscolaire ou les crèches qui assurent un bon apprentissage de la langue peuvent avoir un effet particulièrement bénéfique sur eux (Wilson et al., 2013). Des actions à l'intention des parents pour encourager la préscolarisation des enfants sont mises en œuvre depuis 2016 et il sera indispensable de bien former les enseignants.

Les incitations financières ciblées sur les enseignants qui exercent dans des établissements classés prioritaires ont été revues à la hausse, mais cela pourrait ne pas être suffisant. Les enseignants qui travaillent dans des établissements qui accueillent de nombreux élèves issus de quartiers défavorisés sont, en moyenne, plus jeunes et moins expérimentés : 35 % d'entre eux enseignent depuis moins de deux ans, contre 30 % dans les autres établissements (ONPV, 2016). Les enseignants inexpérimentés sont moins performants (Harriss et Sass, 2011), tandis que la rotation des enseignants a un impact négatif sur les résultats scolaires, notamment pour les élèves en difficulté (Ronfeldt et al., 2012). Jusqu'à il y a peu, les enseignants qui exerçaient dans un établissement classé REP percevaient une prime de l'ordre de 5 % du salaire moyen, alors que les travaux de recherche montrent qu'il faut une prime de rémunération comprise entre 30 et 50 % pour convaincre les enseignants de rester dans des établissements défavorisés (Hanushek et al., 2004). Avec la réforme de 2013, les primes ont été doublées dans les établissements les plus défavorisés et un nouvel échelon de rémunération a été créé pour les enseignants qui exercent pendant longtemps dans l'éducation prioritaire. Il convient de saluer cette initiative. Pour autant, il s'agit d'une prime forfaitaire, qui est donc plus attractive pour les jeunes enseignants moins bien rémunérés. Si la prime était proportionnelle à la rémunération des enseignants, elle permettrait certainement d'attirer plus de personnel expérimenté.

Les formules de financement des établissements scolaires sont mieux alignées sur le milieu socioéconomique des élèves. L'allocation du financement de base n'est pas transparente et, récemment encore, elle dépendait principalement des caractéristiques des rectorats, qui sont de taille relativement importante, plutôt que de celles des établissements. Résultat : en fonction du rectorat dont ils dépendaient, les établissements des réseaux d'éducation prioritaire pouvaient bénéficier d'un montant de ressources par élève inférieur à celui d'établissements accueillant des élèves issus de milieux plus privilégiés (Cour des comptes, 2012). Le mécanisme d'allocation des financements a été réformé pour les établissements primaires en 2015, et une réforme du même type est en préparation pour les établissements du secondaire. Dorénavant, le financement est lié à des indicateurs reflétant le tissu socioéconomique de la commune, qui est davantage corrélé aux caractéristiques des établissements. Un mécanisme de lissage (allocation progressive) a également été mis en place pour empêcher que les établissements ayant des caractéristiques comparables à ceux des réseaux d'éducation prioritaire perçoivent des financements sensiblement inférieurs.

Mais d'autres mesures doivent être prises pour que le financement des établissements corresponde davantage à leurs besoins. La formule de financement détermine le nombre d'enseignants des établissements et non leur budget des ressources humaines. Il aboutit souvent à un financement inférieur pour les réseaux d'éducation prioritaire, qui emploient généralement des enseignants plus jeunes, moins chevronnés et donc moins bien rémunérés. Par ailleurs, le modèle de financement ne tient pas compte d'éléments cruciaux déterminant les besoins en ressources des établissements, comme par exemple le nombre d'élèves dont le français n'est pas la langue maternelle. Un modèle qui déterminerait le budget des établissements en matière de ressources humaines – et non le nombre d'enseignants – et qui tiendrait compte du milieu socioéconomique des élèves et de leur maîtrise de la langue française permettrait de mieux aligner la quantité et la qualité des enseignants sur les besoins des

élèves. La publication des modalités de calcul et des budgets réels augmenterait la transparence et forcerait l'administration scolaire et les écoles à mieux rendre des comptes. La réforme de l'éducation prioritaire menée en 2006 n'a pas permis de réduire la taille des classes comme prévu, probablement parce que les recteurs ont usé de leur pouvoir discrétionnaire conséquent pour affecter également des enseignants supplémentaires à des établissements en dehors du réseau prioritaire (Beffy et Davezies, 2013). Or cela pourrait être évité avec une formule de financement et des budgets transparents.

Il est également crucial de procéder à des ajustements dans l'évolution des carrières afin d'inciter les enseignants à exercer dans des établissements caractérisés par un fort taux de pauvreté. Les enseignants des établissements classés en REP cumulent plus rapidement des droits qui leur permettent de choisir une école. Cela incite les enseignants peu expérimentés à rejoindre le réseau d'éducation prioritaire lorsqu'ils ont pour principal objectif d'être transférés dans une autre école (O'Brien, 2007 ; Beffy et Davezies, 2013). Pour accroître l'attractivité des carrières dans l'éducation prioritaire, une meilleure solution consisterait à créer de nouveaux postes d'encadrement intermédiaire pour les bons enseignants et de proposer un accès accéléré à la promotion au poste de chef d'établissement. Pourraient également entrer dans le cadre de ces nouvelles fonctions la responsabilité d'organiser le remplacement des enseignants en congé maladie ou maternité ou d'orienter le travail en équipe au service du perfectionnement professionnel. En France, les inspecteurs de l'Éducation nationale examinent régulièrement les aptitudes pédagogiques des enseignants : les recherches montrent que les élèves des enseignants qui sont bien notés lors de ces inspections progressent plus rapidement que les autres dans leur apprentissage dans le premier cycle du secondaire, avec un effet particulièrement marqué pour les élèves défavorisés (Benhenda, 2014). Cet examen pourrait donc servir à faire ressortir les bons enseignants, qui pourraient alors prétendre à une promotion accélérée et à une rémunération plus élevée, surtout lorsqu'ils enseignent à de nombreux élèves défavorisés. Les diplômes des enseignants en pédagogie, obtenus à l'issue de leur formation initiale ou par le biais de la formation continue, pourraient également constituer un critère à prendre en compte pour déterminer leur rémunération ou leur progression professionnelle.

Certaines études suggèrent que l'étiquette « éducation prioritaire » est stigmatisante, ce qui pourrait renforcer la ségrégation et dissuader les enseignants de rejoindre ces établissements. Dans les établissements intégrés au réseau d'éducation prioritaire, les enseignants titulaires de diplômes atypiques sont plus nombreux (Beffy et Davezies, 2013), tandis que leur expérience moyenne est moins élevée (Ly, 2010). Cela aboutit non seulement à une forte rotation des enseignants mais aussi à une baisse du nombre d'élèves dans les établissements du réseau d'éducation prioritaire. Les élèves issus de milieux plus aisés s'orientent souvent vers des établissements privés ou tentent d'obtenir une dérogation pour rejoindre un établissement public en dehors de leur secteur (Fack et Grenet, 2013 ; Davezies et Garrouste, 2014). Il semble donc utile d'étudier la possibilité d'abandonner la classification en REP. Même si les familles tentent quand même d'éviter les établissements qui comptent une forte concentration d'élèves issus de milieux modestes, l'utilisation d'une formule de financement transparente peut contribuer à ce que, en l'absence d'étiquette « éducation prioritaire », tous les établissements reçoivent des financements adaptés à la situation de départ de leurs élèves. Il s'agit d'une approche communément utilisée dans d'autres pays (OCDE, 2015b ; Cour des comptes, 2013).

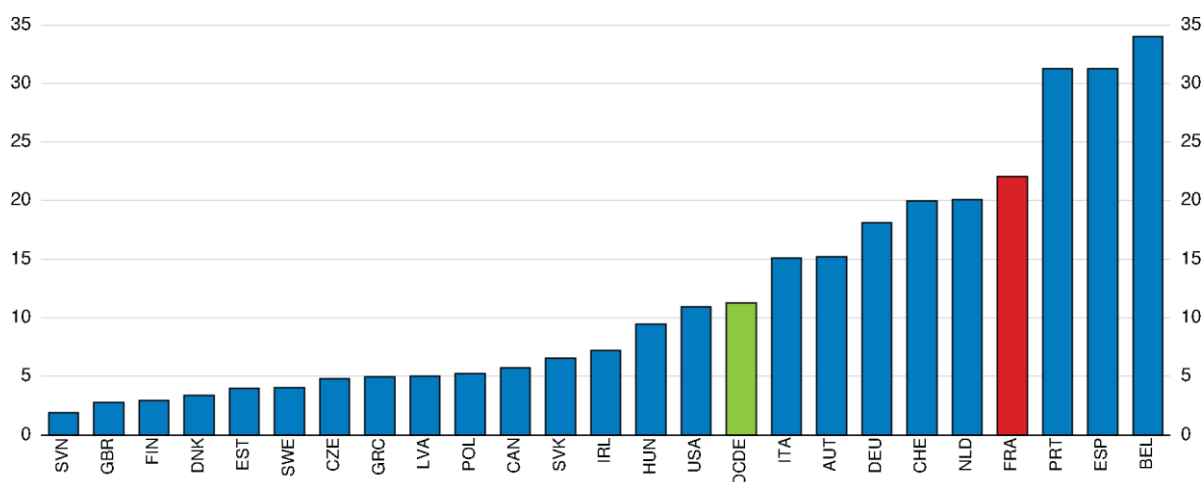
Il existe des moyens pour augmenter les incitations financières dans les établissements qui accueillent de nombreux élèves issus de milieux défavorisés. À l'heure actuelle, ce sont les enseignants des classes préparatoires des grandes écoles qui sont les mieux payés (Cour des comptes, 2013). En fait, ces programmes impliquent un financement par étudiant beaucoup plus élevé que dans les universités, et certainement supérieur à celui constaté dans l'éducation prioritaire. D'autres pays de l'OCDE ont d'excellentes universités sans proposer de préparation supplémentaire de ce type, et le gouvernement devrait repenser ces programmes très coûteux. Les efforts pour limiter les redoublements contribueront également à libérer des ressources pour les élèves en difficulté. Il a en effet été démontré que le redoublement ne

permet pas d'améliorer les résultats scolaires des élèves peu performants (OCDE, 2012) et qu'il est très onéreux : les frais qu'il engendre s'élèvent à près de 2 milliards d'euros par an, selon Benhenda et Guenet (2015). Il a été très fréquemment utilisé en France (graphique 12), en particulier pour les élèves des quartiers défavorisés. Cependant, la France a considérablement réduit les redoublements notamment depuis la rentrée 2015 suite à un décret de 2014 qui souligne le caractère exceptionnel du redoublement.

Il peut être utile d'essayer de réduire les concentrations importantes d'élèves issus de milieux défavorisés dans certains établissements, mais cela ne suffit pas et il y a des risques. Près de 10 % des collégiens en France fréquentent des établissements où deux-tiers des élèves ont des parents inactifs, au chômage ou ouvriers (CNESCO, 2015). Même si elles ne sont pas très récentes, les données du PISA montrent que les enfants d'origine modeste en France sont particulièrement susceptibles de fréquenter des établissements accueillant de nombreux autres enfants issus de familles à bas revenu, et que leurs résultats sont particulièrement mauvais (graphique 13). Quand on sait à quel point il est difficile d'inciter les bons enseignants à rester dans les établissements situés dans les quartiers défavorisés, il pourrait être

Graphique 12. Le taux de redoublement est élevé¹

En pourcentage, 2015²



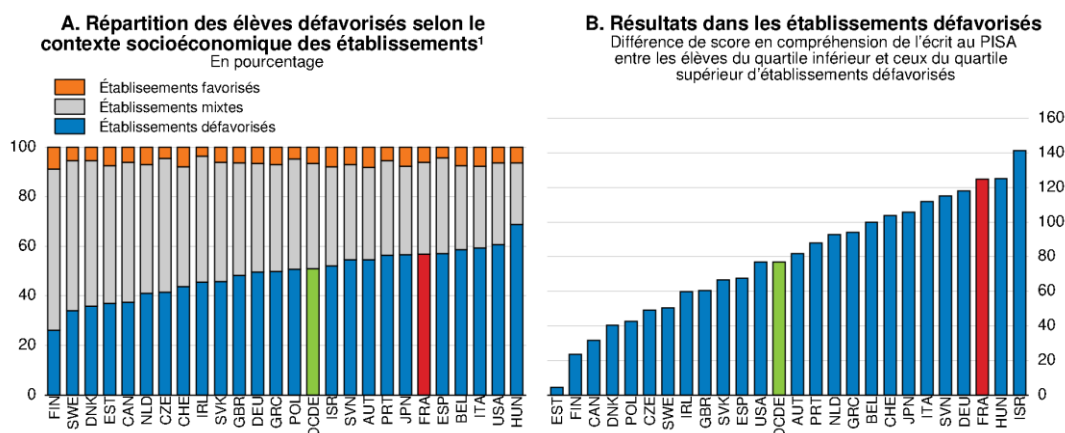
1. Proportion, en pourcentage, d'élèves de 15 ans qui ont redoublé au moins une fois au cours du primaire ou du premier ou du secondaire.
2. Ce graphique montre les redoublements des élèves pendant tout leur parcours scolaire et ne reflète donc pas entièrement l'effet des nouveaux règlements en France qui rendent le redoublement exceptionnel.

Source : OCDE (2016), Résultats du PISA 2015 - *Politiques et pratiques pour des établissements performants*. Éditions OCDE, Paris.

intéressant que les élèves issus de ces quartiers puissent étudier dans des établissements proposant un environnement plus propice à l'apprentissage. Une étude récente portant sur l'élargissement du libre choix de l'établissement à Paris, avec une préférence pour les élèves boursiers, donne à penser que des mesures de ce type peuvent favoriser la mixité sociale (Fack et Grenet, 2014), même si on ne connaît pas leurs effets sur les résultats scolaires. Il faut toutefois faire preuve de prudence dans l'affectation des enfants dans les établissements, étant donné qu'une autre étude française montre que les élèves issus de milieux modestes et ayant de mauvais résultats qui intègrent un établissement dont les élèves proviennent de milieux plus aisés obtiennent de meilleurs résultats lorsqu'ils sont dans une classe où ils connaissent au moins un de leurs camarades (Ly et Riegert, 2013). Le gouvernement entend lancer une étude expérimentale sur l'évolution de la mixité sociale dans les établissements, afin de mieux en comprendre les effets, ce qui paraît judicieux.

Graphique 13. La ségrégation scolaire est significative, et les résultats dans les établissements défavorisés sont faibles

2009



1. Le milieu socioéconomique moyen des élèves est proche de la moyenne nationale dans les établissements mixtes, supérieur à la moyenne nationale dans les établissements favorisés et inférieur dans les établissements défavorisés. Le milieu socioéconomique est mesuré par un indice international de statut économique, social et culturel, qui s'appuie sur les déclarations des élèves quant au niveau d'études et à la profession de leurs parents et à leur patrimoine familial (le fait de disposer d'un bureau pour travailler, nombre de livres à la maison, etc.).

Source : OCDE (2012), *Équité et qualité dans l'éducation - Comment soutenir les élèves et les établissements défavorisés*, Éditions OCDE ; OCDE (2012), *Regards sur l'éducation 2012*, Éditions OCDE, graphique A5.5, basé sur les résultats du PISA 2009.

On constate l'existence de préjugés à l'encontre des élèves d'origine modeste, ce qui limite leur liberté de choix, quel que soit l'établissement où ils étudient. Les enfants issus de milieux défavorisés sont beaucoup plus susceptibles de rejoindre la filière professionnelle, même si leurs résultats scolaires sont comparables à ceux de leurs camarades plus aisés (Guyon et Huillery, 2014). Cet effet est même plus fort dans les établissements qui ne sont pas classés dans le réseau d'éducation prioritaire. Il semble qu'entrent en jeu une faible confiance en soi et les idées préconçues des enseignants, deux problèmes auxquels il faut remédier en formant les enseignants et en améliorant l'orientation et l'accompagnement des élèves et de leurs parents. Une initiative, intitulée « La mallette des parents », a été lancée pour améliorer le dialogue avec les parents : elle s'est révélée efficace pour mobiliser les parents, motiver les élèves et réduire la violence à l'école (Avvisati et al., 2014). Elle est désormais déployée en 6^e dans près d'un quart des collèges et en CP dans toutes les écoles primaires classées REP.

Le Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO), organisme national d'évaluation des politiques d'éducation, a été créé en 2013. Ses évaluations, y compris les comparaisons internationales, sont publiées. Le suivi qu'il assure sur la mise en œuvre et les retombées des réformes devrait être très utile.

Les politiques du logement et de la rénovation urbaine au service de l'amélioration des conditions de vie

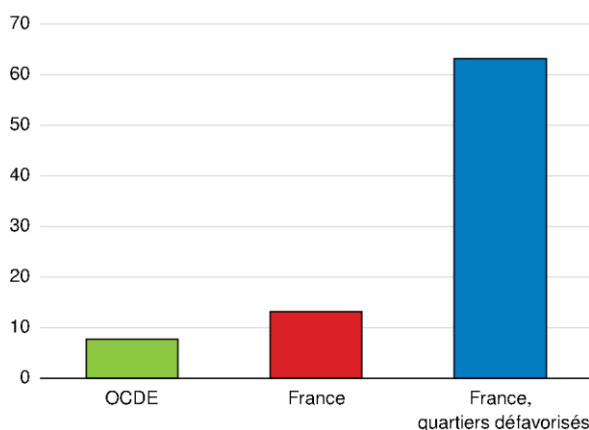
Améliorer l'accès des populations défavorisées à des logements de meilleure qualité

Le secteur du logement social est relativement développé en France et il continue de croître, de même que l'accession à la propriété, tandis que le secteur locatif privé se contracte. Dans les quartiers défavorisés, la proportion de locataires dans le parc social est particulièrement élevée (graphique 14, partie A). L'importance que le gouvernement continue à donner au logement social tient au fait que les prix réels des logements ont été multipliés par deux entre le milieu des années 90 et le milieu des années 2000, et que les logements sont particulièrement onéreux en région parisienne. En moyenne, la part du revenu des ménages consacrée au logement n'est pas très importante par comparaison avec d'autres

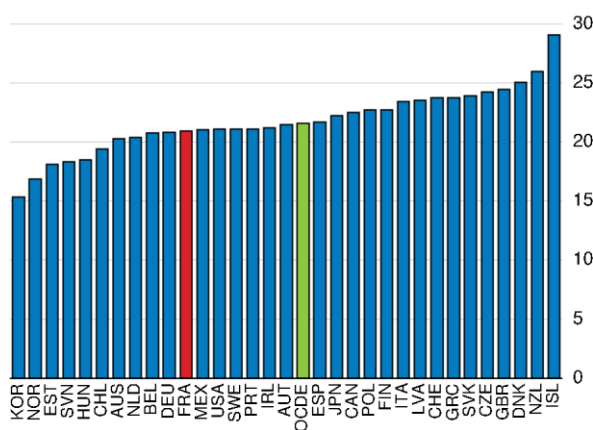
pays (partie B), mais elle est significative pour les ménages les plus modestes, et surtout pour ceux qui doivent louer dans le parc privé. Parmi eux, 50 % des ménages consacraient en effet plus de 30 % de leur revenu brut, prestations sociales comprises, au paiement de leur logement en 2010 (Arnault et Crusson, 2012).

Graphique 14. Logement social et dépenses des ménages consacrées au logement dans les pays de l'OCDE

A. Stock de logements à louer dans le parc social
En % du stock de logements total, 2013 ou dernière année disponible



B. Dépenses des ménages consacrées au logement¹
En % du revenu disponible ajusté net², 2015



1. Y compris dépenses consacrées à l'ameublement, aux équipements et à l'entretien.
2. Revenu disponible plus transferts sociaux nets perçus en nature moins la variation des droits nets des ménages sur les fonds de pension.

Source : Calculs de l'OCDE fondés sur le « Questionnaire on Affordable and Social Housing 2014 » ; ONPV (2016), *Rapport annuel 2015* ; OCDE (2017), Base de données des comptes nationaux.

Bien qu'il soit largement accessible (encadré 2), le secteur du logement social bénéficie de plus en plus aux ménages à bas revenus, même si beaucoup d'entre eux doivent tout de même trouver à se loger dans le parc privé, plus onéreux. La part des ménages appartenant au quintile inférieur de la distribution des revenus parmi les locataires de logements sociaux est passée de 21 % en 1973 à 50 % en 2013 (Cour des comptes, 2017). Toutefois, les ménages du décile inférieur de la distribution des revenus restent encore plus nombreux à louer un logement dans le parc privé (graphique 15). Des allocations de logement existent mais aucune distinction n'est faite entre le parc social et le parc privé : elles ne permettent donc pas de compenser l'écart considérable entre les deux sur le plan des loyers (encadré 2). La mobilité résidentielle des locataires du secteur social est faible (CGDD, 2009) et dépend de leur avantage de loyer par rapport au secteur privé (Trevien, 2014). Or cela entrave leur mobilité professionnelle et leurs perspectives d'emploi (Costes et El Kasmi, 2013).

Encadré 2. Le logement social en France

Une grande partie des citoyens peuvent prétendre au logement social : 30 % environ de la population française a accès au logement « très social » ciblé sur les tranches de revenu les plus basses, 65 % au logement social standard et 80 % environ au logement social ciblé sur les catégories de revenu intermédiaires. Pourtant, l'offre est rationnée de manière drastique. Ceci tient au fait que les loyers dans le secteur privé sont supérieurs de 30 à 40 % en moyenne, voire de 50 % dans la région parisienne (Laffère, 2011 ; Trevien, 2014). Néanmoins, une fois qu'un ménage accède au secteur du logement social, il peut s'y loger à vie, même en cas de séparation.

Les organismes qui gèrent les logements sociaux sont soit publics (Offices publics de l'habitat – OPH) soit privés à but non lucratif (Entreprises sociales pour l'habitat – ESH). Ils sont tous établis à l'échelon local et ne se font pas concurrence. Ils reçoivent un large éventail de subventions en échange de loyers inférieurs aux prix du

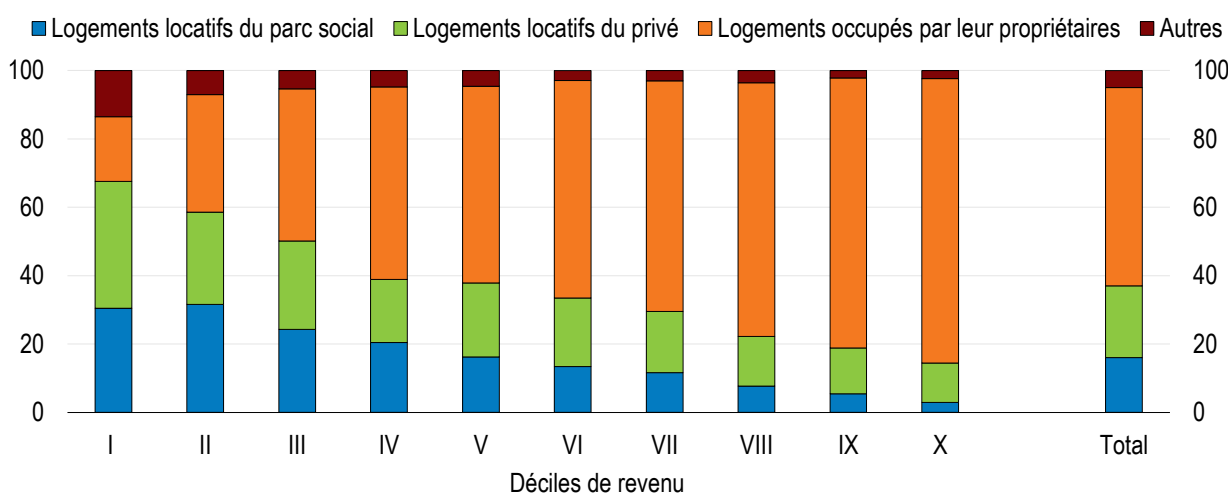
marché. Les loyers dans le secteur du logement social sont déterminés par les coûts de production historiques et, partant, par les subventions perçues au moment de la construction des logements. C'est pourquoi ils peuvent varier sensiblement dans une même zone, avec une corrélation au mieux très limitée avec les loyers du secteur privé.

Les dépenses publiques allouées aux politiques de logement social sont importantes – près de 17.5 milliards d'euros en 2016 soit 1 % environ du PIB – et elles impliquent des objectifs, des dispositifs et des parties prenantes différents. Les dépenses totales consacrées aux politiques du logement sont plus de deux fois plus élevées. Les propriétaires et les fournisseurs de logements locatifs privés et de logements locatifs sociaux en contrepartie de loyers plus bas bénéficient tous d'allègements fiscaux et/ou de prêts aidés. Le financement du logement social est particulièrement complexe. Les comptes épargne exemptés d'impôts dont la rémunération est fixée par l'État sont en partie centralisés dans une banque publique (Caisse des dépôts et consignations, CDC) afin de financer les prêts octroyés aux fournisseurs de logements sociaux à différents taux, en fonction de la catégorie de revenus ciblée par les nouveaux bâtiments. Les employeurs participent au financement au moyen d'une contribution sociale de 0.45 % sur les salaires, et les collectivités locales cèdent des terrains ou fournissent des aides. Ces éléments s'ajoutent aux taux de TVA réduits pour la construction et aux autres subventions dédiées à la rénovation urbaine.

En contrepartie de leur contribution au financement, des comités dirigés par les partenaires sociaux peuvent réserver jusqu'à 50 % des places dans le secteur du logement social. Les maires réservent 20 % de ces places et les préfets, c'est-à-dire les représentants de l'État à l'échelon local, en réservent 25 % pour les plus démunis et 5 % supplémentaires pour les fonctionnaires. Chaque partie prenante a recours à des critères différents et les procédures peuvent être fastidieuses et manquer de transparence. La décision finale est prise par les bailleurs sociaux. Ils ne refusent que 1 à 5 % des demandes, mais il s'agit souvent des ménages les plus démunis (Scanlon et Whitehead, 2011). La mobilité au sein du parc social est compliquée par le fait que les fournisseurs sont tous locaux et ne peuvent donc pas reloger facilement les locataires dans d'autres régions.

Graphique 15. Statut d'occupation du logement selon le décile de revenu brut¹, 2013

France métropolitaine, résidence principale



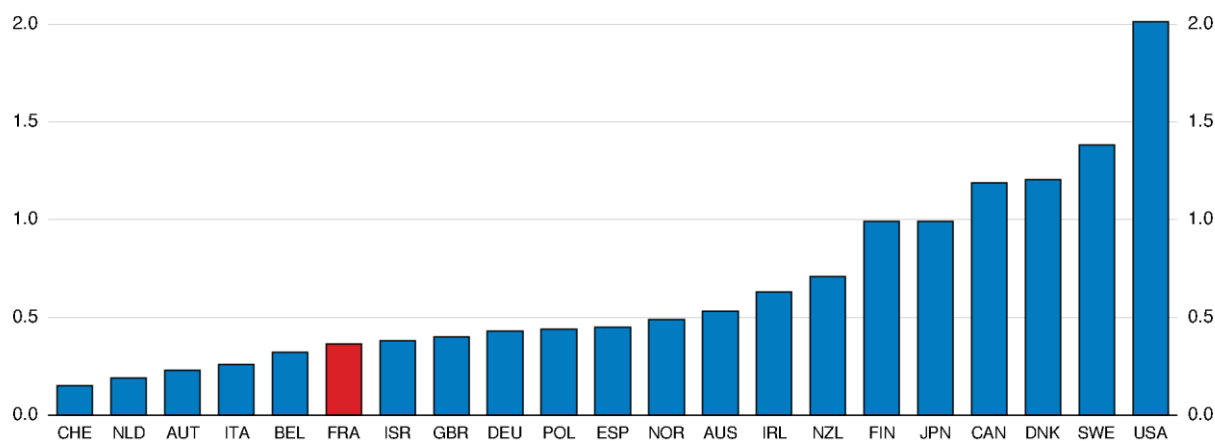
1. Le premier décile de revenu englobe les ménages dont le revenu annuel moyen est inférieur à 8 000 euros, tandis que le 10e décile correspond aux ménages dont le revenu annuel moyen est supérieur à 39 000 euros.

Source : INSEE, *Enquête logement 2013*.

Pour permettre aux ménages d'accéder à des logements moins coûteux – dans le parc privé ou social – le gouvernement doit accorder une plus grande attention au manque de flexibilité de l'offre (graphique 16). Dans la région parisienne, où les prix augmentent très rapidement, la production de logements neufs n'a pas suivi le rythme de la croissance démographique (Trannoy et Wasmer, 2013a). Des études relèvent que certaines aides à la construction et au logement, par exemple les aides personnalisées au logement (APL) et les aides à l'investissement locatif privé, ont pour effet principal d'augmenter les prix (Grislain-Letrémy et Trevien, 2015 ; Bono et al., 2012), même si ce constat est

contesté par d'autres (travaux en cours du CGEDD, 2016). En fait, des données montrent que la construction de logements sociaux supplante en partie, peut-être même totalement, la construction de logements privés (Chapelle, 2015).

Graphique 16. Sensibilité de l'offre de logements à l'évolution des prix¹



1. Estimations de l'élasticité-prix à long terme de l'offre de nouveaux logements lorsque celle-ci est mesurée à l'aune de l'investissement dans l'immobilier résidentiel.

Source : Caldera Sánchez, A et Å. Johansson (2011), « The Price Responsiveness of Housing Supply in OECD Countries », *Journal of Housing Economics*, vol. 22, n° 3, septembre, pp. 231-49.

L'aménagement du territoire nécessite une coordination au niveau des intercommunalités et des métropoles, mais parfois aussi au niveau des régions. Ceci limiterait des externalités comme l'étalement urbain ou le rationnement de l'offre, par exemple lorsque des municipalités préfèrent se spécialiser dans l'immobilier commercial pour augmenter leurs recettes fiscales, ou cherchent à maintenir des prix élevés pour les propriétaires de logements (Trannoy et Wasmer, 2013b). Si la coordination de l'urbanisme a fait des progrès, les schémas de cohérence territoriale, adoptés à l'échelle intercommunale, ne couvrent pas encore le pays entier et des efforts supplémentaires sont nécessaires pour renforcer la consultation (OCDE, 2017). Et souvent ce sont encore les municipalités qui sont compétentes pour l'élaboration des plans locaux d'urbanisme et la délivrance des permis de construire. Tandis que les intercommunalités ont par défaut la compétence sur les plans locaux d'urbanisme intercommunaux dès 2017, ceci peut être bloqué par une minorité de communes membres. Il faudrait supprimer cette possibilité de blocage et transférer également aux intercommunalités la compétence sur les permis de construire.

Une réforme de l'impôt foncier serait aussi utile. Le fait de taxer le transfert des logements et des terrains, tout en appliquant des taxes relativement peu élevées sur les biens immobiliers, comme c'est le cas en France, favorise la rétention des terrains et empêche qu'ils ne soient utilisés de manière plus efficiente, tout en limitant la mobilité résidentielle. Il faut éliminer les droits d'enregistrement et augmenter les impôts périodiques sur la propriété foncière et immobilière, afin de les aligner progressivement sur les prix du marché. Cela inciterait les propriétaires à céder des terrains constructibles (Trannoy et Wasmer, 2013a ; Figeat, 2016).

Le retrait des subventions inutiles contribuerait à réduire les coûts des politiques du logement et à financer des dépenses apportant un soutien plus efficace aux ménages pauvres. Le prêt à taux zéro, qui constitue la principale mesure de soutien à l'accession à la propriété, implique notamment des pertes d'efficacité importantes, dans la mesure où 85 % de ceux qui en bénéficient auraient de toute façon acheté un logement (Gobillon et Le Blanc, 2005). L'État devrait diminuer progressivement les

subventions visant à promouvoir l'accès à la propriété, puisqu'elles réduisent la mobilité résidentielle et professionnelle et pèsent sur l'emploi (Costes et El Kasmi, 2013). Leurs avantages sont contestables, surtout s'agissant des ménages à bas revenu dans la mesure où les prix des logements augmentent rapidement depuis longtemps et pourraient chuter brutalement, exposant ainsi les acheteurs à un risque substantiel sans compter la possibilité de revenus instables. Les dispositifs de location-accession semblent plus adaptés (Trannoy et Wasmer, 2013a). D'autres subventions, notamment celles qui encouragent la location privée, devraient aussi être réexaminées compte tenu de leur impact limité sur la quantité ou la qualité des logements.

En fait, le financement du logement social (encadré 2) et les subventions au secteur locatif privé pourraient être simplifiés dans un souci d'efficacité. L'administration centrale pourrait coopérer avec les administrations locales afin d'apporter une aide budgétaire directe aux constructeurs qui participent aux marchés publics pour la construction de logements en contrepartie de loyers inférieurs aux prix du marché et adaptés à la catégorie de revenus ciblée. Comme dans d'autres pays de l'OCDE, ces appels d'offres pourraient être ouverts aux constructeurs privés en sus des fournisseurs de logements sociaux, afin de favoriser la concurrence et de gagner en efficacité. Les organismes publics de logements sociaux ont été fusionnés à l'échelle intercommunale. Ce mouvement pourrait être poursuivi afin de dégager des économies d'échelle et de mettre en commun les expériences locales, un modèle qui a fait ses preuves au Royaume-Uni et aux Pays-Bas (Scanlon et Whitehead, 2011). Cela pourrait également faciliter la mobilité entre zones urbaines au sein du parc locatif social, qui est difficile à l'heure actuelle (encadré 2).

Politiques en faveur de la mixité sociale

Le secteur du logement social contribue à la ségrégation résidentielle, ce qui pèse sur le bien-être et les perspectives d'emploi des personnes déjà défavorisées. Les quartiers pauvres concentrent 40 % des logements sociaux des zones urbaines auxquelles ils appartiennent (Renaud et Sémécurbe, 2016). Il s'agit souvent de grands ensembles, parfois délabrés, construits dans la première moitié des années 70. Dans les zones urbaines plus aisées et plus centrales, le parc social est souvent en meilleur état, et il possède des caractéristiques plus attractives, comme des balcons et des caves (Laferrère, 2011 ; Jacquot, 2007). L'accès aux logements sociaux de qualité semble inégal, tandis que les loyers ne varient pas beaucoup en fonction de la qualité des logements ou du quartier. À Paris et dans la banlieue aisée des Yvelines, le revenu moyen des ménages qui voient leur demande acceptée est supérieur de plus de 30 % à celui des candidats sur la liste d'attente (Gauillier et al., 2015). S'ils peuvent refuser ou quitter les logements sociaux de mauvaise qualité dans des quartiers moins attractifs, les ménages à revenus plus élevés conservent généralement les logements de qualité, puisque les locataires du parc social ont le droit d'occuper leur logement à vie (Laferrère, 2011). Or cela participe à la ségrégation, avec un effet négatif sur les conditions de logement des ménages à bas revenus et sur leurs perspectives d'emploi, étant donné qu'ils sont plus susceptibles de vivre dans des zones éloignées moins bien desservies par les transports. Les travaux de recherche montrent qu'un quart environ de l'écart entre les travailleurs autochtones et les immigrés d'origine africaine en termes de taux de chômage s'explique par le fait que ces derniers se voient proposer des logements impliquant des temps de trajet plus longs pour se rendre à leur travail (Gobillon et al., 2014).

L'État s'efforce de développer l'offre de logements sociaux dans de meilleurs quartiers pour les ménages à bas revenus. Une réforme de 2017 prévoit qu'outre les préfets (encadré 2), les partenaires sociaux et les maires seront tenus d'allouer 25 % de tous les logements sociaux disponibles en dehors des quartiers défavorisés aux plus démunis. Les locataires devront partir lorsqu'après deux années consécutives leurs ressources sont supérieures à 150 % du plafond de ressources applicables pour l'attribution d'un logement financé en prêt locatif social, contre 200 % avant la modification de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté. Compte tenu du niveau des plafonds de revenu pour l'attribution d'un logement social, le supplément de loyer de solidarité pourrait très bien être appliqué dès que les

ressources des locataires les dépassent et il conviendrait d'aligner progressivement les loyers sur les prix du marché. Le plafonnement du loyer global à 30 % des revenus des locataires du parc social indépendamment de la qualité des logements, de leur taille et des conditions du marché local est en effet difficile à justifier.

Pour réduire la concentration de la pauvreté dans les quartiers défavorisés, le gouvernement a lancé un vaste programme de rénovation urbaine en 2003, d'une valeur de 45 milliards d'euros environ. Il est géré par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), et la mise en œuvre de sa première phase devrait probablement se poursuivre jusqu'à 2020 au moins. Un programme de suivi a été adopté pour rénover plus de quartiers, mais son financement est inférieur de moitié environ. La plus grande partie des investissements (près de 65 %) est consacrée à la rénovation ou à la démolition et à la reconstruction du stock de logements sociaux. Les autres investissements portent sur les logements privés et les infrastructures urbaines, comme les écoles ou les routes et les voies cyclables et piétonnes, en vue d'établir une meilleure connexion entre les quartiers défavorisés et les pôles urbains voisins. Les quartiers qui entrent dans les programmes de rénovation urbaine conjuguent pauvreté élevée (avec une proportion de ménages pauvres de 45 % environ en moyenne) et forte implantation des logements sociaux (65 % du parc de logements en moyenne) (Guyon, 2016).

Par ailleurs, le logement social est explicitement utilisé comme instrument de promotion de la mixité sociale. Depuis 2000, la plupart des communes ont été contraintes de relever la part de logements sociaux dans leur parc de logements à 20 %, sous peine d'amende. Ces dernières ont été considérablement relevées en 2014 et peuvent désormais atteindre 7.5 % du budget municipal. Par ailleurs, la part obligatoire des logements sociaux dans le parc de logements atteint désormais 25 % dans les communes où le marché du logement est en tension. Cette mesure a quelque peu contribué à accroître le stock de logements sociaux (Bono et al., 2012) dans les communes où il était très peu développé. Dans ces communes, la ségrégation vis-à-vis des logements sociaux semble un peu moins vive, peut-être à la faveur de la tendance récente de plans de développement mixte alliant logements sociaux et privés (Gobillon et Vignolles, 2016).

Dans l'ensemble, les effets du programme de rénovation urbaine sur la mixité sociale sont discutables. Les bâtiments neufs construits sur les sites des grands ensembles démolis sont généralement plus petits et accueillent différents types d'occupants, y compris des propriétaires et des locataires du secteur privé, afin d'attirer la classe moyenne. Près de la moitié des logements sociaux démolis ont été reconstruits dans d'autres quartiers. La priorité étant accordée à la démolition des ensembles où se concentrent les habitants particulièrement défavorisés, la part des plus démunis a quelque peu reculé dans les quartiers rénovés par rapport aux quartiers comparables n'ayant pas fait l'objet d'une rénovation (Guyon, 2016). Toutefois, l'expérience des démolitions en France et dans d'autres pays donne à penser que les ménages déplacés finissent souvent par s'installer dans d'autres quartiers pauvres (Posthumus et al., 2013), tandis qu'elles accélèrent le départ des occupants un peu plus aisés (Lelevrier, 2013a). Le fait de contraindre les ménages à quitter leur logement peut provoquer une rupture du lien social (Clampet-Lundquist, 2007). Les bailleurs sociaux ont mis en place des équipes pour venir en aide aux familles touchées par les démolitions, mais dans l'ensemble les réinstallations sont guidées par l'urgence de trouver un nouveau logement. Il est rare qu'une stratégie visant à mieux répondre aux besoins sociaux et sanitaires des familles touchées et à améliorer leurs perspectives d'emploi ait été élaborée, encore moins mise en œuvre (Comité d'évaluation et de suivi de l'ANRU, 2009). Il est crucial d'améliorer le suivi de la situation des ménages délogés et de l'évolution de leurs conditions de vie.

La promotion de la mixité des statuts d'occupation grâce à la rénovation urbaine ou à des quotas en faveur des logements sociaux dans les quartiers aisés n'aboutit pas nécessairement à des interactions sociales entre les différentes catégories de population. Les personnes plus aisées passent souvent une grande partie de leur temps en dehors du quartier où elles résident (Atkinson et Kintrea, 2000 ;

Beckhoven et van Kampen, 2003), parce qu'elles se déplacent pour se rendre au travail ou pour pratiquer leurs loisirs. Des travaux de recherche menés en France montrent que les logements neufs dans les quartiers défavorisés, souvent construits aux abords des grands ensembles qui ont été démolis, peuvent offrir aux habitants la possibilité d'améliorer leurs conditions de logement dans le quartier. Ils tendent à se mélanger avec les occupants des logements sociaux, de même que les nouveaux arrivants ayant déjà vécu dans des logements sociaux dans d'autres quartiers défavorisés. En revanche, les nouveaux arrivants qui n'ont pas vécu cette expérience ont très peu de contacts avec leurs voisins plus pauvres. La distance entre les bâtiments neufs et anciens réduit les contacts, de même que les écarts élevés de revenus entre les résidents, qui accentuent en outre les possibilités de tensions (Lelevrier, 2013b). Il n'y a guère d'éléments qui permettent de penser que le relogement des locataires pauvres dans des quartiers aisés les aide à développer de meilleurs réseaux et améliore leur accès à l'emploi (Atkinson et Kintrea, 2000 ; Beckhoven et van Kampen, 2008), tandis que les biens et services locaux peuvent se révéler hors de leur portée en raison de leurs prix plus élevés.

Le gouvernement doit évaluer minutieusement les coûts et les avantages de ses politiques en faveur de la mixité sociale et envisager des alternatives plus efficaces. La construction dans les communes aisées est onéreuse, c'est pourquoi il convient d'étudier les possibilités d'étoffer le stock de logements plus rapidement dans des zones plus accessibles, tout en veillant à ce qu'elles soient bien desservies par les transports afin d'assurer l'accès à des emplois et à des établissements scolaires de qualité. Il serait plus efficace de circonscrire les efforts pour développer le logement social aux zones touchées par une pénurie de logements et de déléguer la responsabilité de l'urbanisme en termes de logement social aux intercommunalités. Les subventions pourraient être liées aux progrès accomplis au regard d'indicateurs bien définis relatifs à la qualité des logements et à la mixité sociale, notamment concernant la facilité d'accès aux emplois depuis les logements sociaux.

La rénovation urbaine au service de l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers défavorisés

Au-delà de la mixité sociale, le programme de rénovation urbaine a contribué à moderniser les logements et les autres infrastructures urbaines, et les quartiers défavorisés sont souvent mieux intégrés à leur environnement urbain désormais. Dans l'ensemble, la grande majorité des résidents des quartiers rénovés sont satisfaits, même si c'est moins vrai pour les plus jeunes, qui considèrent souvent les démolitions comme une attaque contre leur mode de vie et une tentative de les chasser de leur quartier (Comité d'évaluation et de suivi de l'ANRU, 2014 ; ONZUS, 2013). En fait, les initiatives qui visent à modifier la composition sociale des quartiers de manière directe en relogant les familles sont non seulement peu susceptibles de marcher mais elles peuvent aussi entamer l'adhésion du public aux programmes de rénovation urbaine. Les résidents peuvent les considérer comme une tentative de leur faire quitter un quartier auquel ils sont, souvent, attachés (Kirszbaum, 2010).

Il est donc plus judicieux de s'efforcer d'améliorer les conditions de vie des résidents. L'accroissement de la mixité sociale serait alors une conséquence bénéfique à long terme de la rénovation urbaine, dans la mesure où les résidents dont le revenu augmente seraient moins tentés de quitter le quartier. Pour améliorer concrètement les conditions de vie, la rénovation doit être étroitement associée à une amélioration de la connexion des quartiers aux infrastructures de transport et aux services. Elle doit également s'accompagner de choix avisés concernant l'emplacement des services publics décentralisés, comme les agences pour l'emploi et les caisses d'allocations familiales ou la banque postale, de manière à renforcer l'accès aux emplois, aux services et aux activités de loisirs.

La participation limitée des personnes concernées par la rénovation urbaine constituait l'un des points faibles de la première phase du programme. Les consultations se limitaient à les informer et à recueillir leurs réactions sans leur donner la possibilité d'influer sur le déroulement du projet. En 2014, le

gouvernement a créé des conseils citoyens, composés d'habitants des quartiers et de représentants du secteur associatif. Leur mission consiste à recenser les besoins de leur quartier et à élaborer des documents stratégiques pour son développement (contrats de ville), et ils sont consultés sur les projets de rénovation.

Pour veiller à ce que la rénovation urbaine réponde aux besoins des citoyens, ces derniers doivent être systématiquement consultés dès le début des projets. Les conseils citoyens et les résidents concernés par les rénovations doivent participer au processus de décision quant à la nature du projet de rénovation. La démolition ne doit être validée que si une majorité des habitants concernés vote en sa faveur, et ils doivent avoir le droit de revenir habiter dans le quartier une fois la rénovation terminée. Cette procédure est désormais standard dans les programmes *Choice Community* aux États-Unis, à la faveur des enseignements tirés dans le cadre d'expériences passées de déplacements forcés (Kirszbaum, 2013).

Il faut étudier la possibilité d'avoir recours à des formes de réhabilitation plus douces. Les locataires devraient avoir la possibilité de rénover eux-mêmes leurs logements, en bénéficiant des matériaux et de l'aide professionnelle nécessaires. Cela peut en effet favoriser un sentiment d'appropriation du projet de rénovation et économiser des fonds qui pourront être investis dans d'autres infrastructures ou services plus importants à leurs yeux, comme le recrutement d'un concierge pour lutter contre l'insécurité. La mobilisation des résidents dans la conception et la mise en œuvre des projets de rénovation a été testée avec succès en Allemagne (Blanc, 2013) et, plus récemment, aux États-Unis (Kirszbaum, 2013). Dans ces deux cas, la rénovation n'avait pas vocation à modifier la composition socioéconomique des quartiers. En Allemagne, il est relativement courant que les locataires participent directement aux travaux. La rénovation par les habitants a également été testée en France. Elle pourrait en fait offrir l'occasion de créer des programmes d'apprentissage ou de formation à destination des habitants désireux de travailler dans le secteur de la construction.

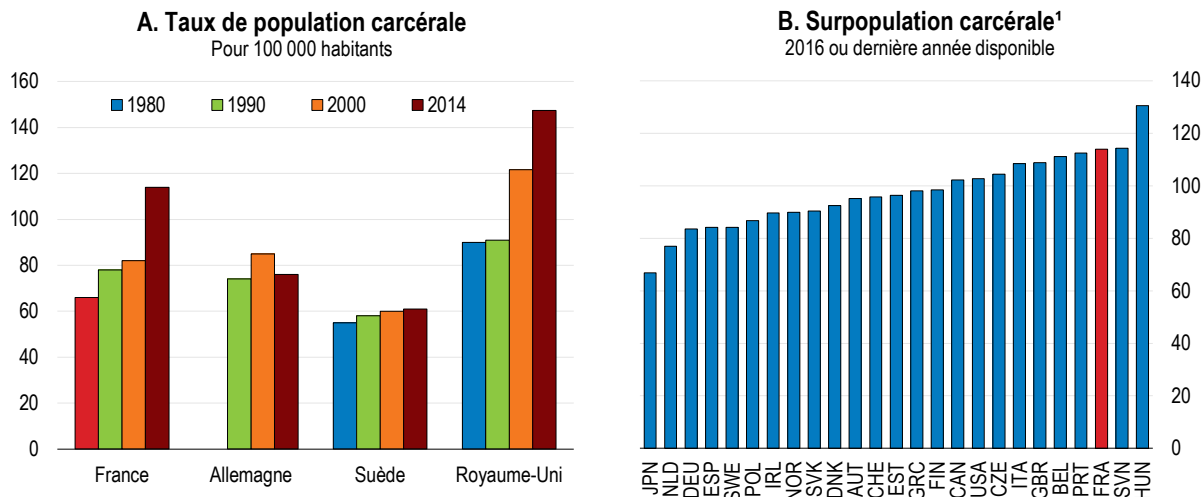
À l'origine, la rénovation urbaine était presque exclusivement axée sur l'urbanisme, sans prêter véritablement attention à la contribution que pourraient apporter les politiques sociales et de l'emploi à l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers défavorisés. Les nouveaux conseils citoyens et leur contribution aux plans locaux d'urbanisme offrent la possibilité de combler cette lacune. Ces plans doivent s'appuyer sur une évaluation et des objectifs quantitatifs quant à la distance par rapport aux emplois et aux services, ainsi qu'aux besoins de formation. Le programme de rénovation urbaine à grande échelle adopté par le gouvernement pourrait servir à offrir une formation aux compétences de base et au français aux résidents des quartiers concernés, qui doivent de toute façon être consultés. Les projets de rénovation comportent des clauses relatives à l'emploi local, qui stipulent qu'un certain nombre d'heures de travail consacrées à la rénovation doivent être effectuées par des habitants du quartier. Il faut renforcer ces clauses et les utiliser pour accroître l'offre de contrats d'apprentissage et de formations aux compétences de base. L'expérience montre que celle-ci est particulièrement efficace quand elle est intégrée à la vie quotidienne des participants (OCDE, 2015a).

Prisons

Il existe un lien évident entre l'incarcération et l'exclusion sociale. Les détenus sont, en très grande majorité, des hommes jeunes issus de familles modestes. Ils sont touchés de façon disproportionnée par le chômage, l'inactivité et les emplois faiblement rémunérés ; leurs liens familiaux sont souvent limités et ils n'ont parfois pas d'endroit où vivre (Kensey, 2012). Tous ces éléments augmentent la probabilité de mesures de détention provisoire, ainsi que la sévérité des peines prononcées (Kensey, 2012), ce qui limite l'accès aux peines probatoires. La population carcérale a fortement augmenté, notamment depuis 2000, et les prisons sont très surpeuplées (graphique 17). Cela nuit au bien-être des détenus et à leur capacité à exercer leurs droits fondamentaux (Contrôleur général des lieux de privation de liberté, 2014). Les taux de suicide en prison sont élevés par comparaison avec d'autres pays (graphique 18). Malgré les

données qui attestent d'effets de réseau dans les quartiers d'origine des détenus et en prison, aucune étude n'est menée sur ces questions en France. Pourtant, les informations qu'elles pourraient fournir sont indispensables pour élaborer une stratégie cohérente conjuguant politique de la ville et réforme de la justice.

Graphique 17. Augmentation de la population carcérale et surpopulation

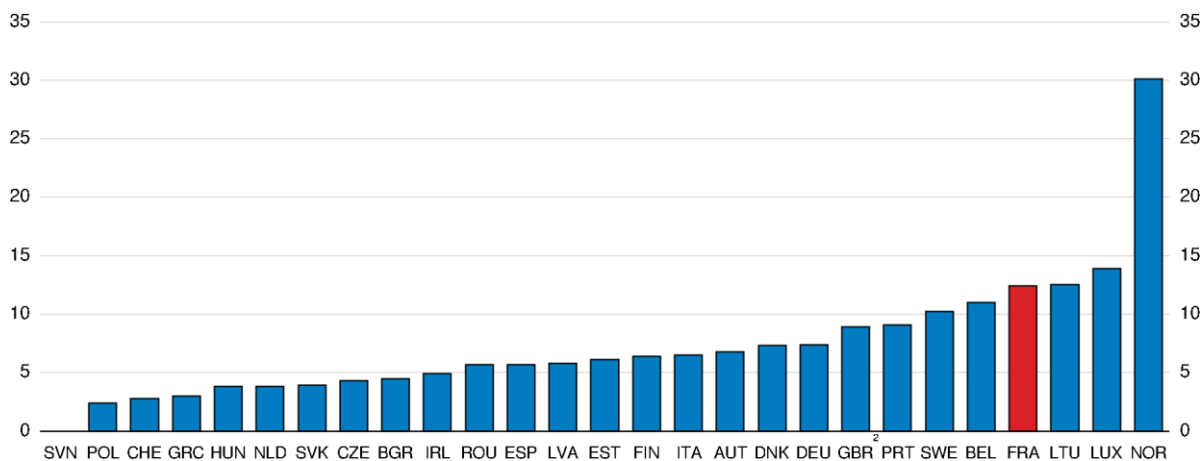


1. Rapport entre la population carcérale totale et la capacité officielle du système carcéral, en pourcentage.

Source : Institute for Criminal Policy Research (2016), *World Prison Brief 2016*, School of Law, Birkbeck College, Université de Londres.

Graphique 18. Taux de suicide dans les établissements pénitentiaires, pays de l'UE

Pour 10 000 détenus¹, 2013



1. La comparabilité des données entre les pays est limitée par les disparités entre les normes nationales quant à la prise en compte des suicides commis dans des hôpitaux de proximité et pendant les permissions de sortie.

2. Angleterre et Pays de Galles uniquement.

Source : Conseil de l'Europe (2015), *Annual Prison Statistics*, SPACE 1 - Prison Populations Survey 2014.

Il faut poursuivre les efforts pour privilégier les peines alternatives et lutter contre la surpopulation carcérale. Il est prouvé que les peines alternatives, comme le travail d'intérêt général ou le bracelet électronique, réduisent les récidives (Kensley et Benaouda, 2011). Le gouvernement envisage la construction de prisons plus modernes et a lancé des réformes visant à privilégier les peines alternatives

et les peines probatoires, ainsi qu'à assurer un meilleur accompagnement des anciens détenus afin de faciliter leur réinsertion dans la société. Ces efforts doivent continuer.

Recommandations en faveur de l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers défavorisés

- Piloter l'investissement public et les dépenses consacrées à la rénovation urbaine au moyen d'objectifs quantitatifs, en vue de réduire la distance qui sépare les quartiers défavorisés des emplois et des services publics essentiels.
- Développer, dans les quartiers défavorisés, les programmes de formation qui conjuguent enseignement des compétences de base et du français et expérience en entreprise. Veiller à ce que le compte personnel de formation puisse être utilisé dans ce cadre.
- Améliorer la coopération entre les différents organismes impliqués dans l'aide à la recherche d'emploi et la formation des conseillers. Réduire le nombre de dossiers par conseiller, surtout pour la prise en charge des demandeurs d'emploi qui résident dans des quartiers défavorisés.
- Promouvoir l'apprentissage dans les lycées professionnels en mobilisant les employeurs.
- Continuer d'améliorer la formation initiale et continue des enseignants en matière de pédagogie. Mettre l'accent sur les techniques d'enseignement adaptées aux classes hétérogènes comportant des élèves en difficulté.
- Rattacher la rémunération des enseignants à leurs qualifications sur le plan pédagogique et à leurs performances. Étudier la possibilité d'instaurer une prime proportionnelle, plutôt que forfaitaire, pour les enseignants qui exercent dans des établissements défavorisés. Proposer une procédure accélérée d'accès aux fonctions d'encadrement pour les enseignants ayant démontré leur aptitude à aider les élèves défavorisés à progresser.
- Aligner les budgets des établissements scolaires en termes de ressources humaines sur le nombre d'élèves, avec des compléments pour chaque élève d'origine modeste ou dont la langue maternelle n'est pas le français. Publier les budgets et les formules utilisées pour les calculer.
- Transférer systématiquement la responsabilité des plans locaux d'urbanisme et des permis de construire aux intercommunalités. Éliminer les droits d'enregistrement, et augmenter les impôts périodiques sur la propriété immobilière.
- Augmenter l'offre de logements sociaux uniquement dans les zones souffrant d'une pénurie de logements, laisser la responsabilité de la planification du logement social aux intercommunalités, conditionner le financement public à l'amélioration des indicateurs relatifs à la mixité sociale et à la distance par rapport aux emplois et aux services.
- Intégrer la rénovation urbaine aux politiques sociales et de l'emploi, par exemple en l'utilisant comme point d'entrée pour proposer des formations conjuguant enseignement des compétences de base et du français et expérience pratique en entreprise, ainsi que des programmes d'apprentissage
- Poursuivre les efforts visant à améliorer les consultations relatives à la rénovation urbaine, n'autoriser les démolitions que si une majorité de locataires les approuvent, et instaurer un droit au retour après la reconstruction. Fournir aux locataires désireux de réaliser eux-mêmes la rénovation les matériaux et l'aide professionnelle dont ils ont besoin.
- Évaluer les effets de réseau et de voisinage en matière de délits, continuer de privilégier les peines alternatives, et améliorer l'accompagnement des anciens détenus dans leur réinsertion.

REFERENCES

- Aeberhardt, R., V. Chiodi, B. Crépon, M. Gaini et A. Vicard (2014), « Revenu contractualisé d'autonomie – rapport d'évaluation », *Fonds d'Expérimentation de la Jeunesse*, Paris.
- Aerts, A.-M., S. Chirazi et L. Cros (2015), « Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains », *Insee Première*, n° 1552.
- Algan, Y., B. Crépon, E. Huillery et W. Parienté (2016), *Les effets du dispositif des Groupements de Créateurs : résultats d'une expérience contrôlée*, Rapport d'évaluation, CREST/J-PAL, Institut des Sciences Politiques, Paris.
- Aliprantis, D. (2014), « Human capital in the inner city », Federal Reserve Bank of Cleveland, mimeo.
- Ananian, S. et I. Robert-Bobée (2009), « Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 6 ans en France en 2007 », *Études et résultats*, n° 678, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), Paris.
- André, P. (2006), *Rapport d'information n° 49 au nom de la mission commune d'information sur le bilan et les perspectives d'avenir des politiques conduites envers les quartiers en difficulté depuis une quinzaine d'années*, Sénat, Paris.
- Armand, A. et B. Gille (2006), « La contribution de l'éducation prioritaire à l'égalité des chances des élèves », *Rapport au ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*, La documentation française, Paris.
- Arnault, S. et L. Crusson (2012), « La part du logement dans le budget des ménages en 2010 », *Insee Première*, n° 1395.
- Assemblée nationale (2013), *Rapport en conclusion des travaux de la mission d'information sur la mise en œuvre de la loi portant création des emplois d'avenir*, Paris.
- Atkinson, R. et K. Kintrea (2000), « Owner-occupation, social mix and neighbourhood impacts », *Policy and Politics*, vol. 28, n° 1, pp. 93-108.
- Avvisati, F., M. Gurgand, N. Guyon et E. Maurin (2014), « Getting parents involved – a field experiment in deprived schools », *Review of Economic Studies*, vol. 81, pp. 57-83.
- Baccaïni, B., B. de Lapasse, F. Lebeauupin et O. Monso (2014), « Le retard scolaire à l'entrée en 6e : plus fréquent dans les territoires les plus défavorisés », *Insee Première*, n° 1512.
- Bayer, P., R. Hjalmarsson et D. Pozen (2009), « Building criminal capital behind bars: peer effects in juvenile corrections », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 124, n° 1, pp.105-47.
- Beckhoven, E. et R. Van Kempen (2003), « Social effects of urban restructuring: A case study in Amsterdam and Utrecht, The Netherlands », *Housing Studies*, vol. 18, n° 6, pp. 853-75.
- Beffy, M. et L. Davezies (2013), « Has the “Ambition Success Networks” Educational Program Achieved its Ambition? », *Annals of Economics and Statistics*, vol. 111-112, pp. 271-94.
- Behaghel, L., B. Crépon et T. Le Barbanchon (2011), « Évaluation de l'impact du CV anonyme », *Rapport Final*, Paris.

- Bénabou, R., F. Kramarz et C. Prost (2009), « The French Zones d'Éducation Prioritaire: Much Ado about Nothing? », *Economics of Education Review*, vol. 28, n° 3, pp. 345-56.
- Benhenda, A. (2014), « How to Identify Good Teachers? Teacher Evaluations and Student Achievement », Paris School of Economics, mimeo.
- Benhenda, A. et J. Grenet (2015), « How much does grade repetition in French primary and secondary schools cost », Institut des Politiques Publiques, *Note*, n° 17, Paris.
- Bertrand, M. et F. Kramarz (2002), « Does Entry Regulation Hinder Job Creation? Evidence from the French Retail Industry », *Quarterly Journal of Economics*, vol. CXVII, n° 4, pp. 1369-1414.
- Blanc, M. (2013), « La gouvernance participative et la rénovation urbaine en Allemagne et en France », 6èmes Rencontres du Réseau transfrontalier 'Participation Grand Est', Strasbourg.
- Bono, P., R. Davidson et A. Trannoy (2012), « Analyse contrefactuelle de l'article 55 de la loi SRU sur la production de logements sociaux », *Aix Marseille School of Economics Working Paper*.
- Bourdon, J., C. Guégnard et C. Michot (2012), « Sécuriser les parcours des apprentis », *Bref CEREQ*, n° 301, novembre.
- Bouzouina, L., J. Cabrera Delgado et G. Emerich (2014), « Inégalités d'accessibilité à l'emploi en transport collectif urbain : deux décennies d'évolution en banlieue lyonnaise », *Revue d'Économie Regionale et Urbaine*, vol. 1, pp. 33-61.
- Brännström, L. (2008), « Making their mark: The effects of neighbourhood and upper secondary school on educational achievement », *European Sociological Review*, vol. 24, n° 4, pp. 463-78.
- Briant, A., M. Lafourcade et B. Schmutz (2015), « Can tax breaks beat geography? Lessons from the French enterprise zone experience », *American Economic Journal: Economic Policy*, vol. 7, pp. 88-124.
- Bunel, M., Y. L'Horty et P. Petit (2016), « Discrimination based on place of residence and access to employment », *Urban Studies*, vol. 53, n° 2, pp. 267-86.
- Bunel, M., F. Gilles et Y. L'Horty (2010), « The effect of social security payroll tax reductions on employment and wages: An evaluation of the 2003 French reform », *TEPP Working Paper 2010-5*, Paris.
- Cahuc, P., S. Carcillo et K. Zimmermann (2013), « L'emploi des jeunes peu qualifiés en France », *Notes du Conseil d'analyse économique*, n° 4, Paris.
- Cahuc, P., S. Carcillo et T. Le Barbanchon (2014), « Do Hiring Credits Work in Recessions? Evidence from France », *IZA Discussion Paper*, n° 8330, Bonn.
- Caldera Sánchez, A. et Å. Johansson (2013), « The Price Responsiveness of Housing Supply in OECD Countries », *Journal of Housing Economics*, vol. 22, n° 3, septembre, pp. 231-49.
- CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires) (2016), *En Bref – Plateformes de mobilité : un levier pour faciliter l'accès à l'emploi et l'insertion sociale*, Paris.

Chapelle, G. (2015), « Does Social Housing Crowd Out Private Construction? », mimeo, Institut des Sciences Politiques, Paris.

Chetty, R., J. Friedman et J. Rockoff (2014), « Measuring the Impacts of Teachers II: Teacher Value-Added and Student Outcomes in Adulthood », *American Economic Review*, vol. 104, n° 9, pp. 2633-79, septembre.

Chetty, R. et N. Hendren (2015), « The impacts of neighborhoods on intergenerational mobility: childhood exposure effects and county-level estimates », mimeo, Harvard University
<http://scholar.harvard.edu/hendren/publications/impacts-neighborhoods-intergenerational-mobility-childhood-exposure-effects-and>.

Chetty, R., N. Hendren et L. Katz (2016), « The Effects of Exposure to Better Neighborhoods on Children: New Evidence from the Moving to Opportunity Experiment », *American Economic Review*, vol. 106, n° 4, pp. 855-902, avril.

Chyn, E. (2016), « Moved to Opportunity: The Long-Run Effect of Public Housing Demolition on Labor Market Outcomes of Children », mimeo, University of Michigan at Ann Arbor,
www.personal.umich.edu/~ericchyn/Chyn_Moved_to_Opportunity.pdf.

Clampet-Lundquist, S. (2007), « No more 'bois ball': The effect of relocation from public housing on adolescents », *Journal of Adolescent Research*, vol. 22, n° 3, pp. 298-323.

Comité d'évaluation et de suivi de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) (2009), « Les quartiers en mouvement », Paris.

Comité d'évaluation et de suivi de l'Agence nationale de rénovation urbaine (2014), « Mon quartier a changé – ce que disent les habitants de la rénovation urbaine », Paris.

Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) (2016), « L'incidence des effets de structure sur la surcroissance du loyer des locataires à bas revenu du parc privé, 1970-2013 » *note intermédiaire et provisoire*.

CNESCO (Conseil national d'évaluation du système scolaire) (2015), *Mixité sociale et scolaire, ségrégation inter- et intra-établissement dans les collèges et lycées en France – Étude Ly-Riegert*, Paris.

CNESCO (Conseil national d'évaluation du système scolaire) (2016), *Comment l'école amplifie-t-elle les inégalités sociales et migratoires*, Paris.

Contrôleur général des lieux des privations de liberté (2014), *Rapport d'activité*, Paris.

CGDD (Commissariat général au développement durable) (2009), « La mobilité résidentielle progress dans le parc locatif privée et diminue dans le parc social », *le Point sur*, Paris.

Costes, N. et S. El Kasmi (2013), « Les freins à la mobilité résidentielle pénalisent-ils la qualité de l'appariement sur le marché du travail ? », *Trésor-Eco n° 116*, Paris.

Cour des comptes (2012), « Égalité des Chances et répartition des moyens dans l'enseignement scolaire », Référé, Paris.

Cour des comptes (2013), « Gérer les enseignants autrement », *Rapport publique thématique*, Paris.

- Cour des comptes (2016), « La politique de la ville: Un cadre rénové – des priorités à préciser », *Rapport public annuel*, Paris.
- Cour des comptes (2017), « Le logement social face au défi de l'accès des publics modestes et défavorisés », *Rapport d'évaluation*, Paris.
- Crépon, B., E., Huillery, E. Duflo, W. Parienté et J. Seban (2014), « Effets du dispositif d'accompagnement à la création d'entreprise CréaJeunes: Résultats d'une expérience contrôlée », *Rapport d'évaluation*, Paris School of Economics/J-Pal, Paris.
- Criscuolo, C., R. Martin, H. Overman et J. Van Reenen (2016), « The effects of industrial policy on corporate performance: Evidence from panel data », *CEPR Discussion Paper*, n° 1113, London.
- Damm, A. et C. Dustmann (2014), « Does growing up in a high crime neighborhood affect youth criminal behavior? », *American Economic Review*, vol. 104, n° 6, pp.1806-32.
- Davezies, L. et M. Garrouste (2014), « More harm than good? Sorting effects in a compensatory education programme », *Centre de Recherche en Économie et Statistiques Working Paper*, n° 2014-42, Paris.
- Fack, G. et J. Grenet (2013), « Les effets de l'assouplissement de la carte scolaire », *Éducation & formations*, n° 83, Paris.
- Fack, G. et J. Grenet (2014), « Peut-on accroître la mixité sociale et scolaire dans le système éducatif ? L'impact d'affectation des élèves dans les lycées d'Île-de-France », Institut des Politiques Publiques, *Note 11*, Paris.
- Figeat, D. (2016), *Mobilisation du foncier privé en faveur du logement*, Rapport, Paris.
- Galster, G. (2007), « Should Policy Makers Strive for Neighborhood Social Mix? An Analysis of the Western European Evidence Base », *Housing Studies*, vol. 22, n° 4, pp. 523-45.
- Gaullier, P., M. Lanzaro et F. Navarre (2015), « Analyse des facteurs et des pratiques de discriminations dans le traitement des demandes de logements sociaux à La Camy, Nevers, Paris, Plaine Commune et Rennes Métropole », *Rapport final*, vol. 1, Paris.
- Givord, P., R. Rathelot et P. Sillard (2013), « Place-based tax exemptions and displacement effects: An evaluation of the Zones Franches Urbaines program », *Regional Science and Urban Economics*, vol. 43, n° 1, pp. 151-63.
- Gobillon, L. et D. Le Blanc (2005), « Quelques effets du prêt à taux zéro », *Économie et Statistique*, n° 381-382.
- Gobillon, L., T. Magnac et H. Selod (2012), « Do Unemployed Workers Benefit from Enterprise Zones: the French experience », *Journal of Public Economics*, vol. 96, n° 9-10, pp. 881-92.
- Gobillon, L., P. Rupert et E. Wasmer (2014), « Ethnic unemployment rates and frictional markets », *Journal of Urban Economics*, vol. 79, pp. 108-20.
- Gobillon, L. et B. Vignolles (2016), « Évaluation de l'effet d'une politique spatialisée d'accès au logement – la loi SRU », *Revue Économique*, vol. 67, pp. 615-34.

- Goffette-Nagot, F., S. Charlot, C. Dujardin, N. Havet et M. Sidibé (2012), « Accès à l'emploi dans les territoires de la politique de la ville : un appariement entre emplois et populations », mimeo.
- Goujard, A. (2017), « Améliorer l'efficacité du système de santé », No. 1455, Éditions OCDE, Paris.
- Goux, D. et E. Maurin (2005), « Composition sociale du voisinage et échec scolaire. Une évaluation sur données françaises », *Revue économique*, vol. 56, n° 2, mars, pp. 349-62.
- Grislain-Letrémy, C. et C. Trevien (2015), « The Impact of Housing Subsidies on the Rental Sector: the French Example », *Document de travail*, Insee, Paris.
- Guyon, N. (2016), « Étude des effets de la rénovation urbaine sur l'évolution du bâti et du peuplement dans les quartiers ciblés entre 2004 et 2013 – Synthèse du rapport finale », Paris.
- Guyon, N. et E. Huillery (2014), *Choix d'orientation et origine sociale: mesurer et comprendre l'autocensure scolaire*, LIEPP, Paris.
- Hagan, J. (2010), *Who are the criminals? The politics of crime policy from the age of Roosevelt to the age of Reagan*, Princeton University Press.
- Hanushek, E., J. Kain et S. Rivkin (2004), « Why Public Schools Lose Teachers », *Journal of Human Resources*, vol. 39, n° 2.
- Harris, D. et T. Sass (2011), « Teacher training, teacher quality and student achievement », *Journal of Public Economics*, n° 95, pp. 798-812.
- Hoxby, C. et G. Weingarth (2005), « Taking race out of the equation: School reassignment and the structure of peer effects », mimeo.
- Jacquot, A. (2007), « L'occupation du parc HLM – éclairages à partir des enquêtes », *Document de travail* n° F0708, INSEE, Paris.
- Kauppinen, T. (2008), « Schools as mediators of neighbourhood effects on choice between vocational and academic tracks of secondary education in Helsinki », *European Sociological Review*, vol. 24, n° 3, pp. 379-91.
- Kensey, A. (2012), « Que sait-on de la situation socioéconomique des sortants de prison? », *Revue du Mauss*, La Découverte, Paris.
- Kensey, A. et A. Benaouda (2011), « Les risques de récidives des sortants des prisons. Une nouvelle évaluation. », *Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques*, Paris.
- Kirszbaum, T. (2010), « Articuler l'urbain et le social. Enquête sur onze sites 'historiques' en rénovation urbaine », *Rapport de recherche pour le Comité d'évaluation et de suivi de l'Anru*, Paris.
- Kirszbaum, T. (2013), « Rénovation urbaine et équité sociale: Choice Neighborhoods aux Etats- Unis », [Rapport de recherche] ISP; CNRS; Commissariat général à la stratégie et à la prospective; secretariat général du Comité interministériel des villes.
- Korsu, E. et S. Wenglenski (2010), « Job Accessibility, Residential Segregation and Risk of Long-term Unemployment in the Paris Region », *Urban Studies*, vol. 47, n° 11, pp. 2279- 2324.

- Laferrère, A. (2011), « Comment attribuer les HLM? », *Regards croisés sur l'économie*, vol. 2011/1, n° 9, pp. 231-43.
- Landier, A., D. Szomoru et D. Thesmar (2016), « Working in the in-demand economy – an analysis of Uber-partner drivers in France », mimeo.
- Lechner, M., R. Miquel et C. Wunsch (2011), « Long-run effects of public sector sponsored training in Germany », *Journal of the European Economic Association*, vol. 9, n° 4, août, pp. 742-84.
- Lelévrier, C. (2013a), « La mixité dans la rénovation urbaine : dispersion ou re-concentration », CAIRN Info, Paris.
- Lelévrier, C. (2013b), « Social mix neighbourhood policies and social interaction: The experience of newcomers in three new renewal developments in France », *Cities*, vol. 35, pp. 409-16.
- L'Horty, Y., E. Duguet, L. Du Parquet, P. Petit et F. Sari (2011), « The effect of place of residence on access to employment: a field experiment on qualified young job applicants in Ile-de-France », *TEPP Working Paper*, n° 2, Paris.
- L'Horty, Y., E. Duguet, P. Petit, T. Rouland et Y. Tao (2012), « Faut-il subventionner le permis de conduire des jeunes en difficulté d'insertion ? Evaluation de l'expérimentation '10 000 permis pour réussir' », Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse, www.experimentation.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/APPC_Rapport_Final_Evaluation_Quanti_V2.pdf.
- L'Horty, Y. et F. Sari (2013), « Le Grand Paris de l'emploi : L'extension des infrastructures de transport peut-elle avoir des effets positifs sur le chômage local », *Revue d'Économie Locale et Urbaine*, n° 13, pp. 461-89.
- Ludwig, J., G. Duncan et P. Hirschfield (2001), « Urban poverty and juvenile crime: Evidence from a randomized housing-mobility experiment », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 116, pp. 655-79.
- Ly, S. (2010), « La répartition des ressources scolaires entre les collèges français. Les effets paradoxaux de la relance des Zones d'Éducation Prioritaire de 1999 », thèse de maîtrise non publiée, Paris.
- Ly, S. et A. Riegert (2013), « Persistent classmates: How familiarity with peers protects from disruptive school transitions », *Paris School of Economics Working Paper*, 2013-21, Paris.
- Mayer, T., F. Mayneris et L. Py (2015), « The Impact of Urban Enterprise Zones on Establishments' Location Decisions: Evidence from French ZFUs », *Journal of Economic Geography*, pp. 1-44.
- Musterd, S., R. Andersson, G. Galster et T. Kauppinen (2008), « Are immigrants' earnings influenced by the characteristics of their neighbours? », *Environment and Planning A*, vol. 40, n° 4, pp. 785-805.
- O'Brien, P. (2007), « Enhancing Incentives to Improve Performance in the Education System in France », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 570, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/127375127310>.
- Observatoire nationale des zones urbaines sensibles (ONZUS) (2013), *Dix ans de programme nationale de rénovation urbaine: Bilan et perspectives*, Paris.
- Observatoire nationale de la politique de la ville (ONPV) (2016), *Rapport 2015*, Paris.

OCDE (2007), *En finir avec l'échec scolaire : Dix mesures pour une éducation équitable*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2012), *Équité et qualité dans l'éducation : Comment soutenir les élèves et les établissements défavorisés*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264130852-en>.

OCDE (2013), *Études économiques de l'OCDE: France*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-fra-2013-fr.

OCDE (2015a), *Études économiques de l'OCDE: France*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-fra-2015-fr.

OCDE (2015b), « A Literature Review and Country Examples – Review of Policies to Improve the Effectiveness of Resource Use in Schools' Targeted Funding Policies », Paris.

OCDE (2017), *La gouvernance de l'occupation du sol en France – Etudes de cas pour Clermont-Ferrand et Nantes Saint-Nazaire*, Éditions OCDE, Paris.

Oreopoulos, P. (2003), « The Long-Run Consequences of Living in a Poor Neighborhood », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 118, n° 4, pp. 1533-75.

Petit, P., M. Bunel, E. Ene et Y. L'Horty (2016), « Effets de quartier, effet de département ; discrimination liée au lieu de résidence et accès à l'emploi », *Revue Économique*, vol. 67, pp. 525-50.

Pickett, K. et R. Wilkinson (2011), « The spirit level: Why greater equality makes societies stronger », Tantor Media, Old Saybrook, Connecticut.

Posthumus, H., G. Bolt et R. Van Kempen (2013), « Why do displaced residents move to socioeconomically disadvantaged neighbourhoods? », *Housing Studies*, vol. 28, n° 2, pp. 272-93.

Prost, C. (2013), « Teacher mobility: Can financial incentives help disadvantaged schools to retain their teachers? », *Annals of Economics and Statistics*, n° 111/112, pp. 171-91.

Renaud, A. et F. Sémécurbe (2016), « Les habitants des quartiers de la politique de la ville : la pauvreté côtoie d'autres fragilités », *INSEE Première*, n° 1592, Paris.

Ronfeldt, M., S. Loeb et J. Wyckoff (2012), « How Teacher Turnover Harms Student Achievement », *American Educational Research Journal*, vol. 50, n° 1, pp. 4-36.

Sacerdote, B. (2014), « Experimental and quasi-experimental analysis of peer effects: Two steps forward », *Annual Review of Economics*, vol. 6, pp. 253-72.

Sari, F. (2012), *The Effects of the Tramway on Mobility and Unemployment in Bordeaux: A Difference-in-Differences Analysis*, mimeo.

Saunders, W., C. Goldenberg et R. Gallimore (2009), « Increasing achievement by focusing grade level teams on improving classroom learning: a prospective, quasi-experimental study of title I schools », *American Educational Research Journal*, vol. 46, n° 4, pp. 1006-33.

Scanlon, K. et C. Whitehead (2011), « French social housing in an international context », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 862, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5kgcd9s0q8f8-en>.

- Thévenoud, T. (2014), « Un taxi pour l'avenir des emplois en France », rapport au Premier ministre, Paris.
- Trannoy, A. et E. Wasmer (2013a), *Comment modérer les prix de l'immobilier?*, Les notes du Conseil d'Analyse Economique, Paris.
- Trannoy, A. et E. Wasmer (2013b), « Le prix de l'immobilier et les politiques inflationnistes », *Document de travail du Conseil d'Analyse Economique*, Paris.
- Trevien, C. (2014), « Habiter en HLM : quel avantage monétaire et quel impact sur les conditions de logement? », *Économie et Statistique*, n° 471, pp. 33-64.
- Van der Klaauw, B. et J. Van Ours (2003), « From welfare to work: does the neighborhood matter? », *Journal of Public Economics*, vol. 87, pp. 957-85.
- Vescio, V., D. Ross et A. Adams (2008), « A review of research on the impact of professional learning communities on teaching practice and student learning », *Teaching and Teacher Education*, vol. 24, pp. 80-91.
- Vigdor, J. et T. Nechyba (2007), « Peer effects in North Carolina public schools », in Woessmann, L. et P. Peterson (eds.), *Schools and the Equal Opportunity Problem*, The MIT Press, pp. 73-101.
- Wilson, S., D. Dickinson et D. Rowe (2013), « Impact of an Early Reading First program on the language and literacy achievement of children from diverse language backgrounds », *Early Childhood Research Quarterly*, vol. 28, n° 3, pp. 578-92.